

# „Des Ponts!“





«Des Ponts – pas des murs»

# Pour une gestion humaine de l'immigration

Les conclusions du sommet citoyen des migrations de Montreuil

PAR MARIE ANNE ROBBERECHT

**La société civile européenne, dont le Grand-Duché de Luxembourg, a vivement réagi à l'adoption du pacte européen sur l'immigration et l'asile, notamment en se rendant au sommet citoyen des migrations «Des Ponts pas des murs», qui s'est tenu le 17 octobre 2008 au Palais des Congrès de Montreuil.**

La délégation luxembourgeoise, composée de membres de l'Association des chrétiens contre la torture (Acat) et de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (Asti) a rejoint les quelque 1.000 personnes présentes au sommet afin de prendre part aux travaux, qui ont débouché sur la rédaction de la déclaration de Montreuil. Une déclaration qui ne mâche pas ses mots.

Tout en reconnaissant que «l'hypothèse d'une 'immigration zéro' paraît à la fois irréaliste et dangereuse», le pacte donne à croire toutefois qu'il serait possible de réguler d'une manière générale les flux migratoires en choisissant les migrants les plus intéressants. Or, tant que des opportunités d'emploi et d'amélioration des conditions de vie et de niveau de vie existeront ailleurs, il y aura toujours des personnes prêtes à migrer et à en assumer les risques.

Il est donc grand temps que la question des migrations et du développement soit pensée sous l'angle des intérêts mutuels. Les migrants sont en effet des acteurs de la transformation sociale. Faciliter les migrations favorise de fait le développement des pays du Sud comme du Nord. Cet apport est occulté au profit d'impératifs sécuritaires et économiques d'une Europe forteresse, qui a pourtant une lourde responsabilité dans le désordre écologique et économique que subit le Sud.

Stephan Hessel, ancien résistant et grand officier de la Légion d'honneur, lors de la séance d'ouverture du sommet citoyen, rappelait le contenu de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qu'il a co-rédigée: «Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.» Il ajoutait que si les gouvernements sont mobilisés par une force réactionnaire, par la peur, «c'est alors aux ONG de continuer avec détermination la

lutte pour les droits de l'Homme».

C'est pourquoi la déclaration de Montreuil refuse la division de l'humanité entre ceux qui peuvent circuler librement et ceux à qui cela est interdit. Ainsi, elle réclame la liberté de choix et d'accès du pays d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (refus du dispositif de Dublin) et la suppression de toutes les formes d'externalisation des procédures d'asile.

Elle exige également le respect effectif de la convention internationale des droits de l'enfant dans les pays de départ, de transit et d'accueil. Certaines pratiques envers les migrants mineurs sont en effet purement scandaleuses. On pense notamment aux expertises osseuses se soldant la plupart du temps par une déclaration de majorité, à ces anciens mineurs qui deviennent des sans-papiers à la majorité, ou encore à la distribution de papiers en fonction des résultats scolaires. Les ONG réclament donc la protection sans conditions des migrants mineurs et notamment l'interdiction de leur enfermement et de leur expulsion, le respect de leur droit à l'éducation et à la formation, ainsi

que la régulation des jeunes majeurs.

En matière de citoyenneté, la déclaration de Montreuil revendique le droit de vote pour tous les citoyens, et refuse la subordination entre le droit de séjour et le droit au travail.

Concernant le développement, l'annulation immédiate de la dette des pays du Sud est à considérer comme une priorité, d'autant qu'elle rend inatteignables les objectifs du Millénaire. De même, l'arrêt de la militarisation des frontières africaines imposée par l'Union européenne, la fermeture de tous les lieux d'enfermement, l'interdiction de la détention des demandeurs d'asile et la création de mécanismes indépendants de contrôle de ces lieux. Enfin, la déclaration demande la protection des femmes victimes de violences de toute nature ainsi qu'une réelle visibilité de leurs actions concrètes dans les enceintes de discussion nationale et internationale.

## Être plus réaliste

L'instauration d'un nouvel espace de dialogue entre Nord et Sud est, elle aussi, estimée urgente.

En ce sens, la Déclaration exige des gouvernements du Sud le refus de la signature d'accords bi- ou multilatéraux qui portent atteinte à leur intégrité, à leur dignité, et qui com-

portent des conditionnalités, notamment des clauses de réadmission.

La deuxième conférence euro-africaine sur la migration et le développement, qui s'est tenue le 25 novembre à Paris, a permis à certains dirigeants africains de réclamer une plus grande ouverture des frontières de l'UE, malgré que les dirigeants européens aient plaidé pour leur pacte. L'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile a «semé le doute» a affirmé le ministre sénégalais de l'intérieur Cheikh Tidiane Sy. «Dans l'esprit des fervents militants du processus euro-africain sur la migration, ce pacte est perçu comme une volonté des Européens de se bunkeriser», a-t-il expliqué avant de demander «un effort d'explication et de clarification». Ce à quoi Brice Hortefeux, porteur du principe de l'immigration choisie, a répondu que «l'objectif du pacte européen est d'éviter une Europe bunker et une Europe passoire». Autrement dit, il appelle à une régulation des flux migratoires en fonction des besoins de main-d'oeuvre de l'UE. Et Bernard Kouchner, ministre français des Affaires étrangères, d'ajouter: «le Pacte a été la première des réussites consensuelles de l'UE».

Mais cette unanimité européenne ne trouve pas l'assentiment africain. Ainsi, le ministre marocain des Affaires étrangères, Taïeb Fassi

**DES PONTS** SOMMET CITOYEN SUR LES MIGRATIONS  
17 | 18 OCTOBRE 2008 | PARIS  
**PAS DES MURS**

## Les relations Nord-Sud

# Plaidoyer pour un débat à deux

Entretien avec Aminata Traoré, ancienne ministre de la Culture au Mali

PAR MARIE ANNE ROBBERECHT

**Aminata Traoré, ministre de la Culture au Mali de 1997 à 2000, aujourd'hui essayiste, était présente au sommet citoyen sur les migrations des 16 et 17 octobre à Paris. Elle nous a livré son point de vue quant au pacte européen sur l'immigration et l'asile, «bébé» de la présidence française de l'Union européenne, et quant aux relations Europe-Afrique en général.**

«Avec le pacte européen sur l'immigration et l'asile, les migrants, qui sont d'ores et déjà les premières victimes de la faillite politique et morale du libéralisme téléguilé que les pays du Nord imposent aux pays du Sud, se heurtent aujourd'hui à une Europe forteresse», déplore Mme Traoré. Elle exhorte ainsi les citoyens du Nord à «rester debout pour les laissés pour compte d'une mondialisation qui bat de l'aile. L'essentiel est de se ressaisir, de regarder le monde tel qu'il est, et non tel qu'il nous est raconté; la machine est détraquée.»

Elle fait ici référence aux injections de liquidités des Etats pour

sauver les institutions financières de la crise, injections qui se chiffrent en milliards, véritable scandale alors que l'on sait pertinemment que les Objectifs du Millénaire restent très lointains...elle insiste: «Ce qui coûte le plus, ce n'est pas le marché, c'est la vie!» Toutefois, cette battante voit dans la crise une chance, en ce sens où «elle dévoile ce qui a toujours été caché, à savoir qu'une série d'acteurs financiers, institutionnels et politiques, sont en train de s'enrichir au détriment des pays les plus pauvres de la planète.»

## Une Union européenne «frileuse»

Une Afrique qui souhaite donc se développer, mais qui doit d'abord se débarrasser de la corruption de ses dirigeants d'une part, et faire face à la «guerre économique que le Nord lui a déclaré, conflit dont les migrants sont les dégâts collatéraux», explique l'ancienne ministre. «L'Afrique est non seulement une source de matières premières mais aussi une poubelle pour les pays du Nord. Personne ne parle d'enjeux aux Africains. Ce continent n'est

pas pauvre, mais convoité. Il est temps de poser de vraies questions aux dirigeants africains: sont-ils au fait de ces enjeux? Ou veulent-ils seulement ramasser les miettes de la politique capitaliste menée par les pays du Nord, et pousser l'Afrique au suicide en se lançant dans une course effrénée pour la compétitivité?» Ainsi s'interroge Aminata Traoré, pour qui l'Afrique ne peut alimenter une croissance qui broie les Africains et profite aux pays du Nord.

Elle décèle toutefois une certaine logique dans le comportement de ces dirigeants, qu'elle dit «pris en otage par la politique actuelle de coopération au développement. La crise est morale et politique avant d'être financière. Les 'politiques' africains sont constamment invités à trahir leurs peuples, la désinformation est totale. Les pays du Nord donnent d'une main pour reprendre de l'autre, le double discours est une réalité, d'où le chaos.»

La bonne gouvernance se trouve ainsi au cœur du débat: Mme Traoré rappelle qu'un dirigeant qui informe son peuple, qui fait corps avec lui, est un président destitué.



Aminata Traoré, ancienne ministre de la Culture au Mali. (PHOTO: A. KIEFFER)

Ainsi naissent les «failed states», au sein desquels les droits à un environnement sain, aux soins, etc, sont loin d'être à l'ordre du jour.

Les partenariats euro-africains n'auraient donc selon Mme Traoré pour seul but de parachever la libéralisation des politiques africaines, alors même que les matières premières extraites en Afrique ne sont

pas rémunérées correctement, ce qui mène à l'asphyxie des entreprises. «Bien évidemment, si l'Afrique ne s'ouvre pas, elle n'a aucune chance de s'en sortir. D'ailleurs, le redémarrage de la croissance doit passer par les pays du Sud. Mais s'ils s'ouvrent selon ce modèle, c'est le naufrage assuré!» assène-t-elle. L'UE a donc un évident devoir de vérité, «si elle souhaite moins de migrants».

Pour Mme Traoré, le pacte européen sur l'immigration et l'asile reflète bien la frilosité de l'UE: «Les dirigeants européens n'ont pas réussi à voir dans l'immigration la conséquence de leurs politiques. Ils avaient pourtant les moyens de diagnostiquer autrement les enjeux de l'immigration.»

On pense notamment aux subventions européennes aux exportations agricoles, responsables de la crise alimentaire en Afrique. Alors qu'elle en a les moyens, l'Afrique n'a toujours pas atteint la souveraineté alimentaire, clef du développement. Le comble: les producteurs sont les premières victimes de la faim. «Il faut donc relocaliser le marché africain en Afrique, et non pas poursui-



# on européenne

## Le pacte européen sur l'immigration et l'asile

# L'Europe utilitariste

L'immigration européenne sera harmonisée

PAR MARIE ANNE ROBBERECHT

**C'est certainement ce qui marquera la présidence française de l'Union: la validation du pacte européen sur l'immigration et l'asile les 15 et 16 octobre 2008 par les ministres des Affaires étrangères et de la Justice des 27 suscite l'étonnement, l'indignation ou encore la colère.**

Concocté par Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale, ce pacte ouvre une nouvelle ère quant à l'immigration européenne: elle sera «harmonisée»...

Quels en sont les tenants et les aboutissants?

La régularisation des sans-papiers ne sera plus massive. Désormais, la régularisation des personnes présentes sur le territoire européen et se trouvant en situation administrative irrégulière se fera au cas par cas. Le visa biométrique sera obligatoire d'ici 2012 pour renforcer la lutte contre les clandestins ainsi que le contrôle aux frontières et une véritable police européenne aux frontières sera mise sur pied et chargée de coordonner la surveillance des frontières extérieures de l'UE. Le pacte incite en outre les 27 à s'assurer de l'application de la règle voulant que ceux qui se trouvent en situation irrégulière sur un territoire le quittent effectivement. Cette mesure est fortement critiquée par les associations de protection des immigrés: renvoyer des étrangers en situation irrégulière vers un pays de transit est souvent synonyme pour les migrants de traitements contraires aux normes les plus élémentaires en matière de dignité humaine.

Le regroupement familial se trouve durci en ce sens qu'il sera désormais régulé à condition par exemple que les entrants connaissent la langue du pays d'accueil.

Une procédure d'asile unique sera également instaurée d'ici à 2012, même si chaque État conservera la faculté d'offrir ou non sa protection à un demandeur: l'interprétation des conventions de Genève de 1951 sur l'asile s'effectue plus ou moins strictement selon les États membres de l'UE.

Enfin, le pacte souhaite mettre l'accent sur le «développement solidaire».

Etrange solidarité, qui semble profiter davantage aux pays d'accueil que de départ. Certes, le découragement des candidats au départ pourrait ressembler à une réelle volonté de maintenir les compétences professionnelles et humaines dans les pays d'origine, si l'ensemble du volet sur l'immigration légale ne faisait pas la part belle à l'immigration choisie. Ainsi, les accords proposent plusieurs dispositions comme des «visas de séjour» (visas pour de courtes durées), qui ne sont applicables qu'à des personnes hautement quali-



**Le pacte européen sur l'immigration et l'asile: pour les uns un moyen absolument nécessaire pour régler les flux migratoires, pour les autres un obstacle insurmontable.** (PHOTO: REUTERS)

fiées, sportifs de haut niveau, etc... Les cartes «compétences et talents», à l'adresse des artistes notamment, sont délivrées selon un système de quota annuel: trois ans, renouvelables une fois. Des «cartes de séjour temporaires» sont attribuées pour certains métiers listés dans les accords. Cette liste extrêmement restrictive ne concerne que des emplois très qualifiés: un «développement solidaire» bien hypocrite, donc, puisque cette logique utilitariste correspond de fait à une programmation déculpabilisée de la fuite des cerveaux africains, fuite qui prend des allures d'hémorragie.

Ce volet «développement solidaire» constitue par ailleurs pour Brice Hortefeux l'argument de vente d'accords relatifs à la gestion des flux migratoires, volet selon lui indissociable de la migration légale et de l'immigration clandestine. Ces accords ont d'ores et déjà obtenu l'adhésion de cinq pays (le Gabon, le Sénégal, le Congo-Brazzaville, le Bénin et la Tunisie). Le ministre le répète souvent: «Les actions d'aide au développement participent à une meilleure gestion des flux migratoires».

Personne ne contestera cette vérité, sauf lorsqu'il s'agit de légitimer une politique injuste et utilitariste. Le ministre français de l'Immigration s'est par ailleurs doté en 2008 d'un programme dédié au codéveloppement de 29 millions d'Euros.

Une somme permettant à M. Hortefeux de viser les 20 signatures d'accords qu'il s'est fixées pour 2010. Dans l'accord passé avec le Bénin, le volet développement s'intitule «codéveloppement et coopération en matière de santé». Le Bénin propose quatre actions prioritaires et la France «reconnait la légitimité de ces projets et s'engage à leur apporter son soutien». Oui, mais les mesures ne seront pas financées par l'Aide publique au développement mais par un prêt concessionnel de l'Agence Française de Développement.

Une politique de la main tendue qui se transforme en piège: ces pays africains acceptent l'aide financière française sans se soucier des répercussions sur leurs populations (fuite des cerveaux, possibilités d'immigration très limitées...).

### IMPRESSUM

**Coordination:** Marie-Anne Robberecht, info-ensemble@asti.lu  
Jean Lichtfous, lichtfous@asti.lu  
**Mise en pages:** Michel Rottigni, Peggy Conrardy  
**Dessins couvertures:** Olivier Jaminon  
**Projet soutenu par:** Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire



**Inquiétude:** Les participants ont peur que l'Europe ne se transforme en forteresse. (PHOTO: ASTI)

Fihri, a appelé l'Europe à davantage de réalisme: «tant qu'il y aura des divergences entre une politique de migration européenne restrictive et les demandes des migrants, les flux

d'immigration irrégulière continueront». Il est donc temps de préparer des politiques en amont et non plus de se contenter de politiques réactionnaires, à l'image du pacte.

# voix

vre la logique du produisez, on achète!», scande Mme Traoré.

La fuite des cerveaux poursuit exactement la même logique, et l'immigration «choisie» ne fait qu'encourager ce phénomène dramatique. Même constat pour l'immigration dite «circulaire», qui, sous couvert de permettre aux migrants d'acquérir une expérience européenne, n'est rien d'autre qu'une migration kleenex. Autrement dit, «le migrant, on l'utilise et on le jette». Bref, une politique de l'immigration purement utilitariste. «Il est grand temps de rappeler aux 27 que la quête d'Europe des Africains correspond à l'incompatibilité totale de la politique menée par les pays du Nord.»

### Priorité au débat

Une Afrique piégée par l'Union européenne, «même si elle est son premier bailleur de fonds, il n'est nullement question de développement, selon l'écrivain. Le développement n'est qu'une formule rhétorique, qui a permis à l'Europe de satisfaire à ses propres intérêts.»

Alors, que penser du projet initié par le ministère de la coopération

au Luxembourg, visant à réhausser le budget annuel consacré à ses partenaires africains (dont le Mali fait partie), de 0,7 % à 1 % du Produit Intérieur Brut luxembourgeois d'ici 2010? «Fabuleux! On assiste enfin aux engagements pris il y a longtemps. Le Luxembourg doit toutefois veiller à ce que cet argent ne serve pas à récompenser les bons élèves du capitalisme mondialisé, mais contribue véritablement à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.» Ainsi, elle plaide pour un contrôle citoyen des deux parties.

Si ce pacte ne correspond en rien aux attentes du continent africain, c'est avant tout parce que la réflexion est menée en vase-clos au niveau européen.

Mme Traoré insiste: «Face à cet état de débandade généralisée, l'Europe doit mettre l'Afrique au cœur de la réflexion, il est urgent de créer un espace de débat pour sauver nos enfants!» Et elle ajoute: «Les solutions sont à portée de main, mais cela exige une volonté politique dont personne ne fait preuve. S'il y avait des ponts, moins de vies se fracasseraient contre les murs...»

## Des ponts!

A l'occasion du 18 décembre, journée internationale des migrants, proclamée par les Nations unies, l'ASTI et l'ASTM ont le plaisir de publier ce supplément conjoint au Luxemburger Wort et à La Voix.

Alors que les politiques européennes sur l'immigration ont de plus en plus l'air de constructions de murs, nous voudrions présenter ici l'inverse, c.-à-d. des exemples de constructions de ponts. Au lieu de se concentrer à ne pas laisser entrer les migrants en Europe, il ferait certainement plus de sens de regarder les ponts déjà existants qui relient le Sud au Nord, respectivement, d'essayer d'en construire des nouveaux. Les échanges d'idées produisent la confiance réciproque et détruisent les préjugés. Au lieu de renforcer les frontières, mieux vaudrait plus d'engagement pour les échanges.



La directive retour

# Vers la fin de l'asile?

Les ONG parlent d'une directive de la honte

PAR MARIE ANNE ROBBERECHT

Les 3 et 4 novembre s'est tenue à Vichy la «conférence européenne sur l'intégration». L'occasion pour les 27 ministres européens de l'Intérieur et de la Justice de discuter de la mise en place du contrôle des flux de main-d'oeuvre immigrée et de la «directive retour».

Quinze jours après l'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile, les ministres européens en charge de l'immigration se sont réunis à Vichy afin de «faire progresser l'agenda commun des politiques d'intégration en Europe», comme le résume Brice Hortefeux, unique «ministre de l'Identité nationale» parmi les 27.

Alors qu'au même moment nous venait d'outre-Atlantique une vague d'espoir et d'optimisme, cette conférence est quasiment passée inaperçue. Mais que s'est-il donc passé à Vichy, ville chargée du symbole de la collaboration discriminatoire à l'égard des étrangers, ces 3 et 4 novembre?

Le grand point noir de ce «pacte de Vichy» est bel et bien la validation de la «directive retour», validée par le Parlement européen le 18 juin 2008 et autrement surnommée «directive de la honte». A juste titre.

Toute personne en situation irrégulière est susceptible de subir une rétention administrative pouvant aller jusqu'à 18 mois. Il ne s'agit donc pas d'une détention «de contrôle» visant à retenir les personnes le temps de l'organisation de leur éloignement, mais permet une véritable mise à l'écart.

L'interdiction de retourner sur le territoire européen pendant cinq ans voulue par la directive ne peut que créer des situations absurdes en éloignant pour une durée très longue des personnes qui peuvent avoir toutes leur vie en Europe et en plongeant dans la clan-



Les migrants illégaux peuvent être renvoyés dans leurs pays d'origine, mais aussi vers un autre pays de transit, même s'ils n'ont aucun lien avec ce pays. (PHOTO: MARC WILWERT)

destinité ceux qui voudraient revenir. Mais ce n'est pas tout. La détention et l'éloignement des mineurs isolés sont désormais permis par le texte. Les migrants illégaux peuvent être renvoyés dans leurs pays d'origine mais aussi vers un autre pays de transit, même s'ils n'ont aucun lien avec ce pays. Les possibilités de départs volontaires sont extrêmement réduites: le délai pour un départ volontaire peut être réduit à sept jours. Enfin, les Etats membres ne sont pas dans l'obligation de fournir une aide juridique gratuite.

L'autorisation de la rétention des étrangers pouvant aller jusqu'à 18 mois en est la preuve la plus

criante: l'invisibilité et la stigmatisation individuelle condamnant et criminalisant les immigrés et réfugiés qui ne possèdent tout simplement pas les «bons» documents. De même, la tentative (avortée à ce jour) du ministre d'Hortefeux de remettre en cause le droit de regard et de témoignage des organisations de défense des droits de l'Homme (visant en premier lieu l'action de vigilance citoyenne exercée par le Comité intermouvements auprès des évacués, Cimade) à l'intérieur des Centres de rétention administrative a provoqué un tollé: les associations concernées se sont fortement insurgé contre cette volonté gouvernementale d'instaurer

une véritable «loi du silence» autour de ce rejet des immigrés. Ainsi, elles ont exigé un droit de regard, en vue de faire connaître la réalité et les conditions d'enfermement des étrangers dans ces centres, de jouer un rôle de défense des étrangers détenus, de témoigner sur les conséquences de cet enfermement et sur les situations conduisant aux violations des droits des migrants. Une campagne qui en valait la peine, puisque les Etats membres ont fait machine arrière sur ce point.

### Migrants en compétition?

Alors qu'il semblerait que la Convention de Genève de 1951 ne

régit plus la politique d'accueil des pays occidentaux, la tentation est grande de créer de nouvelles catégories de reconnaissance dans l'espoir de faire valoir ce droit fondamental: réfugiés «politiques», «environnementaux», «réfugiés de la faim».

.. Alors que cette prolifération des termes part d'une intention solidaire, il s'agit bel et bien d'un dangereux écueil: au lieu de multiplier les chances des réfugiés d'obtenir l'asile selon un parcours individualisé, il ne s'agit que d'autant de critères susceptibles de jouer en la défaveur des migrants. En effet, cela alimente une forme de «compétition» des victimes, qui estompe par ailleurs le processus d'exclusion en cours à l'échelle européenne (et mondiale).

Peut-on en déduire que la notion d'asile est réduite à néant, ou du moins, durement remise en cause?

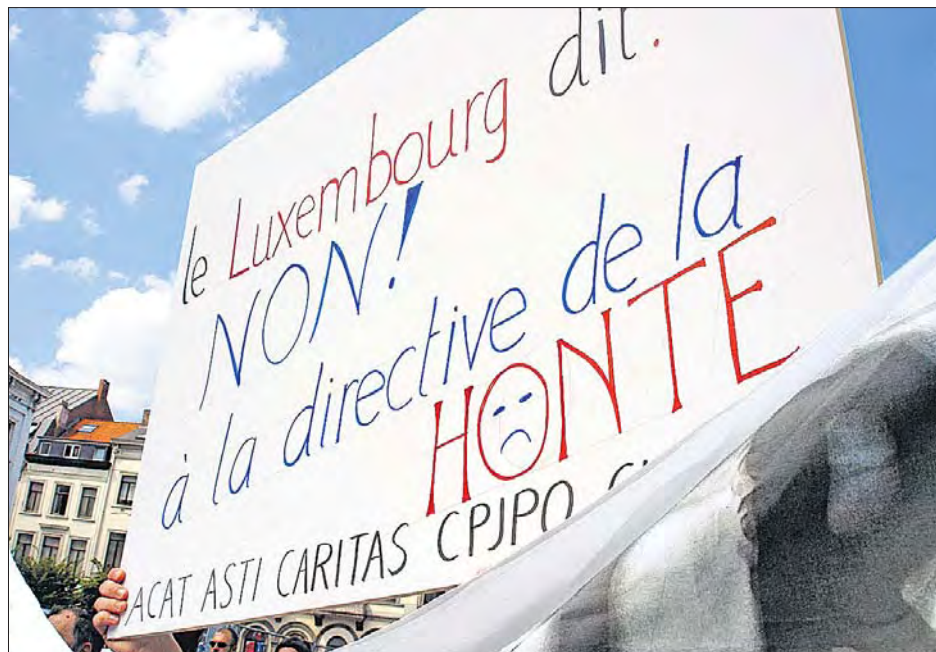
Sous couvert d'harmoniser les politiques d'immigration des 27, c'est en fait une véritable orchestration de la fermeture des frontières qui s'est mise en place. Ainsi, avec la «directive-retour», les bases d'une répression commune sont jetées, alors que la définition du séjour légal selon les 27 n'a pas même été abordée. Avec cette harmonisation par le bas, il devient de plus en plus difficile de parler de solidarité.

«Les mots 'identité', 'intégration' et 'immigration' deviennent les mots clés de cette fermeture sur soi, aussi autoritaire et forcée qu'irréaliste», déplore l'anthropologue Michel Agier dans son article «Réfugiés du chaos», paru sur le site [www.regards.fr](http://www.regards.fr).

L'intégration passe par la fraternité humaine. Nous en sommes bien loin... Triste réalité, alors que l'on célèbre cette année le soixantième anniversaire des droits de l'Homme...



Sous couvert d'harmoniser les politiques d'immigration, c'est en fait une véritable orchestration de la fermeture des frontières, disent les ONG. (PHOTO: GUY WOLFF)



Toute personne en situation irrégulière est susceptible de subir une rétention administrative pouvant aller jusqu'à 18 mois. (PHOTO: ASTI)



Le regroupement familial des immigrants

# L'effet de groupe

La solution luxembourgeoise n'est pas convaincante

PAR JULES KIEFFER

**Bénéfique pour celui qui en profite comme pour la société d'accueil, le regroupement familial fait officiellement son entrée dans la politique migratoire luxembourgeoise. Non sans retard ni restrictions...**

Facteur de stabilité, d'épanouissement, la famille est une valeur particulièrement chère au Grand-Duché. Pour un migrant, elle est tout aussi importante. «C'est souvent un élément stabilisateur pour des gens qui ont un passé mouvementé. C'est rassurant, ça calme», observe Yves Schmidt, responsable du service réfugiés de la Caritas.

Par la loi sur l'immigration du 29 août 2008, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre dernier, le Luxembourg reconnaît aux migrants le droit au regroupement familial, défini comme «l'entrée et le séjour sur le territoire des membres de la famille d'un ressortissant de pays tiers y séjournant régulièrement, afin de maintenir l'unité familiale, que les liens familiaux soient antérieurs ou postérieurs à l'entrée du regroupant».

## «Respect de la vie familiale»

L'accès des migrants au «respect de la vie familiale» que la Convention européenne des droits de l'Homme définit comme un droit fondamental à son article 6, n'aura pas été sans douleur. Une directive européenne du 22 septembre 2003 invitait les Etats membres à transposer ce droit dans leur législation. Des pays tels que la Belgique par une loi de décembre 1980, l'Allemagne par un texte de 1990 ou encore la France avaient déjà gravé dans le marbre cette possibilité aux migrants.

Malgré l'intérêt de l'immigration pour contrer le vieillissement de la population en plus d'un impératif humanitaire, d'autres Etats étaient plus réticents. La Cour de justice des Communautés européennes avait dû déclarer non conforme au droit européen la législation irlandaise qui soumettait le regroupement familial à la condition que le conjoint non communautaire ait déjà résidé légalement dans un autre Etat membre européen.

Le Parlement européen avait lui-même en vain porté un recours devant la Cour européenne estimant contraires aux droits fondamentaux, des restrictions au regroupement familial contenues dans la directive, comme la satisfaction de critères d'intégration pour la venue d'un enfant de plus de douze ans. Le Luxembourg aura montré lui aussi une certaine frilosité en outrepassant le délai de transcription de la directive de près de trois ans et en s'accordant certaines restrictions au regroupement familial.

Jusqu'à la loi d'août dernier, ce droit n'était pas encore consacré

bien que l'immigration familiale fut la principale voie d'immigration au Grand-Duché. Les accords de main-d'oeuvre signés en 1970 avec le Portugal, qui ont aussi profité aux ressortissants cap-verdiens, et avec la Yougoslavie, l'avaient en effet favorisée. Pour les autres ressortissants étrangers par contre, seule une circulaire, restée confidentielle, régissait le regroupement familial.

La coutume était d'exiger du ressortissant d'un pays tiers d'obtenir un permis de travail B, délivré après un certain temps de présence, avant d'examiner toute requête de regroupement. L'Etat s'assurait ainsi d'une certaine stabilité salariale. Mais l'administration pouvait donner plusieurs permis A successifs, privant le ressortissant du droit au regroupement familial.

Dans un jugement d'octobre 2007, la Cour administrative s'était lassée de telles pratiques, déclarant par ailleurs «litigieuse» la décision de refuser le regroupement familial à un ressortissant à la seule condition qu'il ne disposait pas d'un permis B. Il n'y aura jamais eu de «données suffisamment fiables» concernant le nombre de bénéficiaires de ce système opaque, comme l'avouait le ministre délégué à l'Immigration, Nicolas Schmit, en réponse à une question du député Déi Gréng, Felix Braz, en mars dernier.

Les candidats au regroupement familial ou «regroupants» – dans le cas de regroupants non communautaires – devront désormais répondre à des critères bien établis. Pour se porter candidat, le «regroupant» doit être titulaire d'une autorisation de séjour d'une durée de validité d'au moins un an, avoir une «perspective fondée d'obtenir un droit de séjour de longue durée», sous-entendu disposer d'un emploi durable, et faire état d'un séjour au Luxembourg d'une durée d'au moins douze mois.

Le regroupement pourra être accordé au conjoint, au partenaire non marié comme aux enfants célibataires de moins de dix-huit ans. Mais aussi à d'autres membres de la famille tels que les parents ascendants en ligne directe au premier degré ou de son conjoint, s'ils n'ont aucun autre soutien familial ou encore les enfants majeurs «étant objectivement dans l'incapacité de subvenir à leurs propres besoins en raison de leur état de santé». Le Grand-Duché refuse ainsi le droit au regroupement familial pour les concubins.

Le requérant doit prouver qu'il dispose de ressources stables, régulières et suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et ceux des membres de sa famille qui sont à sa charge». Et ce «sans recourir au système d'aide sociale». Un règlement grand-ducal fixe ces ressources à «la moyenne du taux mensuel du salaire social minimum d'un travailleur non qualifié

sur une durée de douze mois». Mais le ministre peut aussi, dans le cas contraire, émettre une décision favorable «au vu de la situation de l'intéressé». Le regroupant doit aussi disposer «d'un logement approprié», au sens du règlement grand-ducal du 25 février 1979 qui prescrit que «la surface au sol ne peut être inférieure à 12 m<sup>2</sup> pour le premier occupant et 9 m<sup>2</sup> par occupant additionnel». Et enfin, il doit prouver que lui et les membres de sa famille disposent d'une couverture sociale. Le gouvernement se laisse le droit de refuser le regroupement pour des raisons «d'ordre public, de sécurité intérieure» et même «de santé publique».

Une fois le regroupement accordé, le «membre de famille» obtient un premier titre de séjour valable pour une durée d'un an. Passés cinq ans de présence, il pourra demander le statut de résident de longue durée. Son titre lui garantit «l'accès à l'éducation et à l'orientation, à la formation, au perfectionnement et au recyclage professionnels, ainsi que le droit d'exercer une activité salariée ou indépendante», dans les conditions de la loi, à savoir notamment que le poste soit déclaré vacant auprès de l'Administration de l'emploi. Il est renouvelable, «tant que les conditions d'obtention restent remplies».

En cas de décès du regroupant ou de divorce, de l'annulation du mariage ou de la rupture du partenariat «intervenus au moins trois ans après le regroupement», les membres de la famille peuvent obtenir un titre de séjour autonome. Il peut être également accordé sans critère de présence quand «des situations particulièrement difficiles l'exigent», notamment des «actes de violence domestique».

Le droit au regroupement est ouvert aussi bien aux migrants économiques qu'aux bénéficiaires de protection internationale. Les réfugiés au sens de la Convention de Genève et les bénéficiaires du statut de protection subsidiaire introduit par la loi sur l'asile du 5 mai 2006, ont l'avantage de ne pas être soumis à la condition de durée de séjour ni aux critères de ressources, de logement et d'assurance maladie. A la condition qu'ils introduisent leur demande dans les trois mois suivant l'obtention de la protection, dit la loi. L'UNHCR a estimé ce délai de trois mois «trop court» et «inadapté» et réclamé une «approche pragmatique, flexible et ouverte aux diverses sensibilités culturelles». Le réfugié mineur non accompagné a droit au regroupement de ses ascendants ou à son éventuel tuteur légal.

Le regroupement familial est également accessible au ressortissant d'un pays tiers titulaire d'un titre de séjour à l'issue d'un mariage. Là aussi, le Grand-Duché assure ses arrières. Durant l'été, le ministre de la Justice a déposé un



Le Luxembourg a montré une certaine frilosité en outrepassant le délai de transcription de la directive de près de trois ans et en s'accordant certaines restrictions au regroupement familial. (PHOTO: REUTERS)

projet de loi renforçant les moyens de lutter contre les mariages de complaisance... et les mariages forcés.

## Neuf mois d'attente

L'Etat s'accorde neuf mois pour donner une réponse à la demande quand la directive proposait une fourchette de trois mois à trois ans. Ainsi un travailleur immigré devra attendre au minimum près de deux ans avant d'être rejoint par sa famille. Le réfugié attendra le traitement de sa demande d'asile et les neuf mois d'attente de la réponse du ministère.

L'UNHCR s'emporte contre ce délai de neuf mois. C'est trop long pour les réfugiés, «en raison des circonstances souvent traumatisantes auxquelles ils ont été soumis». «Le processus prend beaucoup trop de temps à nos yeux, confie Yves Schmidt de la Caritas. Le parcours est beaucoup trop complexe et les justifications à apporter fastidieuses, alors que le regroupement familial devrait être une priorité.»

L'attente, c'est justement le sort actuel de Mekonen. Mais il sait y faire. Arrivé en septembre 2003, il est l'un des premiers candidats au regroupement familial. Depuis qu'il a quitté l'Éthiopie pour des raisons politiques, ce réfugié a en effet tout fait pour profiter un jour d'une situation meilleure... en famille.

Traqué pour ses activités politiques au sein d'un parti dont des milliers de membres ont été assassinés ou ont péri en prison, il avait dû quitter femme et enfants pour le Grand-Duché, via le Kenya et Bruxelles, sans savoir ce qui l'attendait. «Je ne savais pas que ce pays existait, dit-il. Je ne suis pas géographe mais l'avantage était qu'il n'y pas d'ambassade ni de représentants politiques éthiopiens ici.»

Ingénieur civil, il a tout recommencé à zéro, loin des geôles éthiopiennes qui l'ont accueilli à plusieurs reprises. Il a aussitôt commencé à apprendre le français, suivi une formation en informatique puis s'est mis au luxem-

bourgeois, pour lequel il a obtenu un certificat en 2007.

«Je ne voulais pas rester à la maison. Je devais m'occuper l'esprit.» Il s'est engagé dans cinq associations en tant que bénévole. En 2006, quand la nouvelle loi d'asile donne aux demandeurs la possibilité de travailler, il s'en va en quête d'un patron. Avec plusieurs permis de travail semestriels consécutifs, il travaille en cuisine. A la plonge d'abord, puis de l'autre côté du comptoir. En 2009, il aura d'ailleurs achevé sa formation d'apprenti cuisinier. En avril dernier, il a obtenu le statut de réfugié reconnu.

Sa famille l'accompagne chaque jour... dans ses pensées. La distance est génératrice de stress. «Mon plus jeune fils, qui a désormais bien grandi, me cause beaucoup de souci en me demandant sans cesse quand on pourra se voir», explique-t-il. «Le plus grand comprend mieux la situation». Et la mère dans tout cela? «Elle en a marre d'être seule sans avoir le pouvoir de me soutenir».

De plus, les communications sont limitées. «Le gouvernement éthiopien ne donne pas à manger à son peuple mais il sait dépenser pour contrôler la radio et les communications». Au début, un ami donnait des nouvelles de la famille. Par la suite, il a pu communiquer avec sa femme et ses enfants. Mais jamais sur la ligne fixe de la maison.

Sa femme a transmis son passeport et celui de ses enfants à l'ambassade belge sur place. La réponse devra venir dans les neuf mois. «J'ai un travail. Je ne suis jamais allé au bureau du RMG. J'ai toujours dit que j'avais une famille», raconte Mekonen. «Je ne me suis jamais plaint et je suis venu ici pour sauver ma vie.» Il a également un logement, un travail et donc l'espoir de retrouver sa famille sous peu. Même si «c'est dur d'avoir une maison pas chère ici». Sa femme apprendra le français et pourra travailler par la suite. Les enfants pourront retrouver comme leur père, une précieuse stabilité...





(PHOTO: SHUTTERSTOCK)

Emigrer en connaissance de cause

## Migrer les yeux ouverts

Le projet entre dans sa deuxième phase

PAR JEAN-LOUIS SCHILTZ \*

**Face au drame humain des migrants écorchés sur les fils de fer barbelés de Melilla et Ceuta ou naufragés sur les rives des Iles Canaries, les pays originaires, les pays de transit et les pays de destination sont interpellés. Ils doivent trouver des réponses qui sont obligatoirement complexes pour démêler les multiples défis de la problématique «migration et développement».**

Elles relèvent forcément de différents domaines politiques, et pour être efficaces, les éléments de réponses doivent être agencés de manière pertinente, misant sur les avantages comparatifs des politiques mises à contribution, sans que l'une d'entre elles ne soit subordonnée – dans ses moyens et finalités – à l'autre, respectivement aux autres.

La décision d'émigrer est rarement sinon jamais le résultat d'un choix libre et éclairé. Elle est au contraire souvent inspirée par l'ignorance ou l'illusion ou encore dictée par la nécessité et la contrainte. C'est l'absence absolue de perspectives d'un avenir meilleur pour soi-même et pour les siens ou pire encore la menace tangible voire l'atteinte à l'intégrité physique qui poussent à quitter la terre natale et à risquer sa vie en route, le tout pour un

avenir des plus incertains dans des pays du Nord faussement perçus comme une autre terre promise, un autre eldorado.

Bien avant d'être reconnue comme un élément de réponse aux défis des migrations, la coopération au développement a eu vocation à intervenir dans les pays en développement pour contribuer – ensemble avec les autorités de ces pays – à y créer de meilleures perspectives et conditions de vie. C'est à quoi la Coopération luxembourgeoise s'applique depuis des années, notamment dans les pays partenaires en Afrique de l'Ouest, par des programmes de coopération au développement, dans les secteurs sociaux de l'éducation, de la santé et du développement local intégré.

### Le regroupement familial

A ceci s'ajoute les migrations du type «regroupement familial» et c'est de celles-ci dont il est en particulier, mais pas exclusivement question dans le contexte du projet mis en oeuvre au Cap Vert.

Au Cap Vert, le projet «Migrer les yeux ouverts» vise à permettre aux Capverdiens qui envisagent une émigration vers le Luxembourg, de prendre la décision d'émigrer en connaissance de cause, mais aussi de décider en connaissance de cause de ne pas

émigrer si les conditions légales ou de la vie de tous les jours ne sont pas remplies ou si des éléments pratiques font qu'il vaut mieux renoncer au projet d'émigrer.

Alors que les espoirs et les illusions qui sont généralement à la base de la décision de partir risquent d'être rapidement trahis au contact de la réalité, il a semblé utile et nécessaire d'informer tant sur les opportunités que sur les contraintes d'une immigration à Luxembourg.

C'est à quoi s'attelle le personnel du projet depuis décembre 2006 en poursuivant trois objectifs spécifiques à travers trois axes d'activités:

- l'appui au «guichet visa» de l'Ambassade du Luxembourg au Cap Vert, permettant l'accueil et l'information des candidats au regroupement familial;
- le renforcement des capacités institutionnelles des autorités capverdiennes compétentes pour les questions relatives à l'émigration;
- l'établissement au Cap Vert d'une instance de liaison entre des ONG et des associations (notamment d'immigrés capverdiens) à Luxembourg et la société civile au Cap Vert, notamment en vue de la conception et de la mise en oeuvre de projets de coopération.

### Trois types d'activités

Les deux années de mise en oeuvre du projet ont abouti à des résultats concrets dans les trois types d'activités:

- Des dizaines de demandes de visa pour regroupement familial ont été avisées, complétées et transmises pour décision à la Direction de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères. Dans ce contexte des parents immigrés de longue date ont pu être rendus attentifs aux difficultés que des jeunes qui les suivent après des années, peuvent éprouver lors de la scolarisation dans leur classe d'âge à Luxembourg, notamment en raison de la faible maîtrise des langues d'enseignement. De ce fait, certains ont pris la décision de renoncer à leurs intentions d'émigration; d'autres sont partis, dans le respect des procédures administratives en vigueur et munis des documents adéquats et en connaissance de cause. Des contacts avec le ministère de l'Education nationale ont permis d'envisager d'utiliser l'outil en ligne «mySchool» pour une information encore plus fournie des candidats à l'émigration.

- A travers les contacts au ministère des Affaires étrangères du Cap Vert, et notamment l'Institut des communautés (IC) qui est entre autres en charge des relations avec la diaspora capverdiennne, une coopération avec

le service municipal «Accueil et information pour émigrants» (AIE) prévoit le projet d'un reportage «Mon choix du retour», décrivant comment les expériences et économies faites au Luxembourg ont contribué au succès du retour de certains émigrés au Cap Vert.

- La demande pour des partenariats avec des ONG ne cesse d'augmenter. Des rencontres, des visites de terrain et des réunions ont eu lieu sur les îles de Santiago, Fogo, São Vicente et Santo Antão. Ces rencontres s'avèrent positives, dans la mesure où des ONG luxembourgeoises (Pharmaciens sans frontières, Caritas et Adouna) ont d'ores et déjà répondu positivement à des propositions de projets d'ONG capverdiennes (Verdefam, Morabi, ADAD, Renascer).

Au vu des résultats encourageants de la mise en oeuvre de la première phase du projet «Migrer les yeux ouverts», le ministère a décidé d'autoriser une deuxième phase qui opérera de manière générale avec les mêmes finalités et sur les mêmes axes d'activités. Le protocole d'accord concernant cette deuxième phase a été signé lors de la récente visite de S.E.M. le ministre des Affaires étrangères José Brito à Luxembourg.

\* Jean-Louis Schiltz est ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.



Information et sensibilisation

# Coordonner les migrations

Ouverture du nouveau Centre d'information et de gestion des migrations à Bamako

PAR MARC KEUP

**Il n'est pas fréquent que Louis Michel et Brice Hortefeux partent en voyage ensemble à destination de l'Afrique. Si le commissaire européen au Développement a pris l'habitude de parcourir le continent noir, le ministre français de l'Immigration ne s'y aventure que rarement.**

Mais l'occasion s'y prêtait début octobre dernier, car le Président malien Amadou Toumani Touré avait invité ces derniers à Bamako pour l'ouverture du nouveau «Centre d'information et de gestion des migrations» (CIGEM) lequel, à l'instar de la délégation européenne, semble correspondre à la représentation parfaite du lien entre développement et immigration.

Le CIGEM a pour mission d'informer les migrants potentiels au Mali sur leurs chances d'atteindre l'Europe légalement, de les sensibiliser aux risques de l'immigration clandestine et de les diriger éventuellement vers le marché de travail local. En même temps, il est censé assister les ressortissants africains qui, malgré eux, ont pris l'avion en sens inverse. «Ce centre permettra d'aborder tous les aspects de la question, c'est-à-dire faciliter la migration légale, informer sur ces migrations légales, sensibiliser contre les risques de la migration illégale et lutter contre l'émigration clandestine», explique le ministre Hortefeux.

Financé entièrement par l'Union européenne, il est cependant sous la tutelle du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine. Les quarante collaborateurs locaux seront assistés par des experts européens et pourront compter sur une aide technique de la Coopération technique belge, de l'institution France Coopération internationale et de l'agence de coopération luxembourgeoise Lux-développement. Le centre est considéré comme un projet pilote par ses concepteurs, qui y voient «un pont qui relie l'Afrique à l'Europe», selon les propos de Louis Michel. Toutefois, force est de constater que cette opinion ne fait pas l'unanimité.

Le confetti de l'inauguration fastueuse n'était pas encore retombé que des voix critiques s'élevaient pour dénoncer le projet. Les associations de défense des migrants parlent d'une «tour de guet avancée de la forteresse Europe». Pour eux, l'objectif premier du CIGEM consiste à dissuader les migrants directement dans les pays d'origine et de servir comme prétexte afin de mieux pouvoir refouler les sans-papiers africains. L'auteure malienne Aminata Traoré, connue pour ne pas mâcher ses mots, parle d'une «nouvelle dimension de la bunke-

risation de l'Europe» et d'un «symbole de l'externalisation des frontières». Aux yeux des détracteurs du projet, la critique semble d'autant plus fondée que le CIGEM a été conçu à Bruxelles sans demande expresse du pays d'accueil.

D'ailleurs l'origine des fonds investis a également fait controverse, car les 37 millions d'euros nécessaires à la mise en place de l'établissement proviennent essentiellement du Fonds européen de développement (FED), qui sert à financer le développement des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Certains mettent en cause le fait qu'on ait prélevé de l'argent d'un montant qui était déjà promis aux pays en voie de développement, afin de financer une mesure de la politique d'immigration européenne. Une critique que le directeur du CIGEM Abdulaye Konate rejette en assurant que le travail du centre favorise en fin de compte le développement de son pays.

« La création du Centre d'information et de gestion des migrations constitue une nouvelle dimension de la bunkerisation de l'Europe. C'est le symbole de l'externalisation des frontières. »

Aminata Traoré,  
ancienne ministre de la Culture  
du Mali

Le Mali pourrait en effet tirer bénéfice du centre, si celui-ci concentrait ses efforts sur une coordination des migrations intra-régionales, c'est-à-dire sur les flux migratoires qui se déroulent à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest. Près de 90 % des migrants maliens ne quittent pas le continent africain. Mais dans le cas de figure présent, il y a fort à craindre que le CIGEM ne porte son regard en premier lieu sur les migrations à destination de l'Europe. Dans ce cas, son succès dépendra finalement de la faculté de la législation européenne en matière d'immigration à aménager des possibilités légales pour les migrants africains. Car ceux-ci perdront vite tout intérêt pour une institution qui, faute de pouvoir offrir des opportunités, se limite à lutter contre l'immigration clandestine.



(PHOTO: PATRICK CATENA)



La diaspora africaine

# Vache à lait ou acteur du développement

Les transferts de fonds des migrants sont supérieurs à l'Aide publique au développement

PAR ROBERT BODJA KOKOU

**L'Afrique regorge dans divers pays occidentaux d'un potentiel humain et de «cerveaux» qui ont décidé de gré ou de force de s'y établir de manière ponctuelle ou définitive.**

En fait, le phénomène n'est vraiment pas nouveau, car, jadis, l'Afrique a connu deux grands moments tristes – l'esclavage et la colonisation – qui ont dispersé le peuple africain à travers le monde. Ainsi, la diaspora africaine se place parmi les plus anciennes, à l'instar de la diaspora juive, irlandaise, italienne, arménienne, palestinienne ou autres...

Par ailleurs, comme la mémoire joue un rôle important dans la structuration des communautés africaines et peut s'inscrire en référence à un territoire réel ou mythique, les politologues se sont intéressés au rôle des diasporas et de plus en plus particulièrement à la diaspora africaine, dans ses relations entre Etats, entre pays d'origine et pays d'accueil.

Et même, au-delà de la considération des caractéristiques essentielles qu'on lui connaît (conscience et revendication de son identité, existence d'une organisation en vie associative et de contacts sous diverses formes – réelles ou imaginaires – avec le territoire d'origine), force est de reconnaître que la référence au territoire d'origine est particulièrement forte pour les diasporas issues de l'Afrique.

Mais posons-nous la question de savoir pourquoi, aujourd'hui, les projecteurs sont braqués sur la diaspora africaine, dans le but de déterminer et ou de renforcer son rôle en lui collant sur le dos une étiquette de contribution au développement. C'est que, d'une part, les responsables élus des pays africains ont failli, en ce qui concerne leur responsabilité en matière de développement de leur peuple. Et d'autre part, de nos jours, la coopération au développement (pour ce qui est de sa légitimité, de ses acteurs, de ses instruments et de ses objectifs) est en crise malgré le travail farouche des «héroïques» ONGD avec le peu de moyens dont elles disposent.

De fait, cette diaspora se retrouve au centre des débats sur le développement comme s'il s'agissait de recadrer son engagement vis-à-vis des siens ou de lui dicter comment il faut s'y prendre. N'a-t-elle pas toujours apporté sa contribution à ses pays d'origine? Les migrants africains ne figurent-ils pas, depuis belle lurette, au premier rang des forces motrices du développement social de leurs pays respectifs? Bien sûr que oui, ils l'ont toujours été. Et de plus en plus le sont. Car, naturellement, l'Africain, quel que soit son niveau de vie, sa situation ou son rang social, aussi lointain soit-il par rapport à son territoire d'origine, tend toujours la main aux siens, restés au bercail. Son don de soi ne découle pas nécessairement du superflu, mais d'une solidarité innée. Et s'il fallait seulement compter sur



La référence au territoire d'origine est particulièrement forte pour les diasporas issues de l'Afrique.

(PHOTO: REUTERS)

le superflu, combien sont concernés si ce n'est une minorité, qui dans la plupart des cas sort du lot de la classe des élus blasés?

Comment en est-on arrivé à cette analyse?

A titre indicatif, une étude conjointe de la Banque africaine de développement (BAD) et du ministère français de l'Economie et des Finances, portant sur 2.000 ménages dans quatre pays africains (Maroc, Mali, Comores et Sénégal), a souligné l'impact économique, social et financier des transferts de fonds effectués par les migrants dans leur pays d'origine. En 2005, les fonds envoyés de la France vers le Maroc ont atteint 4.074 millions d'euros, soit 9% de son Produit intérieur brut (PIB) et 750% de l'Aide publique au développement (APD), tandis que le Sénégal a été le destinataire de 1.254 millions d'euros, soit 19% de son PIB. La même année, le Mali a reçu 456 millions d'euros, soit 11% de son PIB et 80% de son APD, et les Comores 72 millions d'euros, soit 24% du PIB. Les ménages bénéficiaires de ces fonds reçoivent en moyenne et par an, 495 euros au Maroc, 855 euros au Mali, 515 euros aux Comores et 585 euros au Sénégal

(1 euro = 655,957 F CFA = franc de la communauté française d'Afrique). Des sommes qui permettent à ces ménages d'avoir un niveau de revenus supérieur à la moyenne nationale. Monsieur Xavier Musca, directeur général français du trésor et de la politique économique, explique que les transferts de fonds des migrants sont aujourd'hui supérieurs à l'Aide publique au développement ou à l'investissement direct étranger dans le monde.

Cette étude, en réalité, révèle jusqu'à quel point l'apport des expatriés africains reste déterminant dans la construction du développement économique et social de leurs pays d'origine.

## Quelles limites?

Toutefois, il est important de relever que, contrairement à l'aide internationale, qui est prévisible et budgétisée, les fonds des migrants se caractérisent par une imprévisibilité, aussi bien sur le volume que sur la régularité des transferts.

Ces irrégularités d'actions s'expliquent par des difficultés croissantes liées à la dégradation de la situation sociale dans beaucoup de pays d'accueil, à la situation précaire des

sans-papiers, au vieillissement des migrants et aux capacités d'épargne de plus en plus limitées à cause du chômage. En outre, les jeunes de deuxième ou troisième génération connaissent peu leur pays d'origine, beaucoup d'entre eux ont des problèmes identitaires et n'appréhendent pas souvent cette logique de liens forts avec le pays d'origine.

Mais à présent, est-il vraiment réaliste de vouloir faire reposer sur les épaules d'une diaspora (au sens où l'on veut la définir aujourd'hui de manière «utilitariste») la responsabilité du développement ou de la reconstruction d'un pays? N'est-ce pas une forme de fuite en avant, et une manière, pour la communauté internationale, de se débarrasser des engagements qu'elle n'a d'ailleurs pas tenus en matière de développement? Et le bât ne blesse-t-il pas lorsque ces diasporas constatent que, malgré leurs efforts considérables et le marasme économique, certains responsables privilégiés au sommet pavoisent et ne s'empêchent guère de se servir des maigres ressources de l'Etat pour entretenir leur train de vie?

Mettons quand même en garde envers cette tendance à considérer

les diasporas africaines comme des «vaches à lait» ou des «solutions-miracle», car les interventions financières des personnes issues de la diaspora (majoritairement fonds propres ou fonds privés) dont il est question dans cette étude, aussi bien dans le domaine de l'investissement direct que du développement, se font et doivent rester libres et volontaires, en toute complémentarité à l'Aide publique au développement.

Naturellement, les diasporas ont besoin d'être impliquées, en partenaires, comme des nationaux sensibles aux problèmes de leurs pays, dans leurs efforts de développement. Mais percevoir ses propres concitoyens comme des vaches à lait chargées d'actions qui s'apparentent à des interventions humanitaires n'a jamais promu un véritable développement durable. Une différence doit être faite entre les devoirs qu'ont les individus envers leurs familles restées dans les pays d'origine, et le rôle de construction nationale que l'on souhaite aujourd'hui leur faire jouer.

## Vers des perspectives et des pistes de solutions...

Alors que l'on encourage les diasporas à investir, il faut néanmoins être réaliste et reconnaître que les risques d'échec sont élevés et que le chemin de la réussite peut être semé d'embûches.

Il est donc nécessaire de créer en leur faveur un réseau de soutien institutionnel, un espace pour faire connaître leurs idées, points de vues et contacts, en estimant que lorsqu'elles investissent dans leur pays d'origine, les diasporas peuvent jouer un rôle particulier de catalyseur. Ayant des liens avec l'extérieur, de par leurs actions, les personnes issues de la diaspora indiquent clairement aux entreprises de leurs pays d'accueil que leur pays d'origine est stable, digne de confiance et favorable à l'investissement.

Il s'avère également important, pour les gouvernements africains, de prendre des mesures facilitant les transferts d'argent à moindre coût de leurs expatriés et de mieux canaliser ces flux financiers. Ils doivent essayer également d'encadrer, d'organiser et de soutenir cette diaspora africaine qui recèle, au-delà de son apport financier, d'énormes potentialités de ressources humaines de qualité, de compétences techniques et intellectuelles que le continent africain pourrait faire valoir pour relever le défi actuel.

En outre, la coopération ACP-UE peut aider la diaspora à devenir un acteur politique important au sein de l'UE et lui faire endosser un rôle de défenseur ou de lobbyiste, dans le but d'influencer la politique et le changement politique. Car la diaspora occupe une position privilégiée qui peut s'avérer très utile en politique, surtout dans les domaines de la migration et du développement.

De même, si les gouvernements des pays africains reconnaissent



Les relations entre les pays ACP et l'Union européenne

# En quête d'une nouvelle raison d'être

La révision de l'Accord de Cotonou pourrait mener à une réflexion sur le futur du groupe ACP

PAR MARC KEUP

**Le Nigeria compte 140 millions d'habitants sur une superficie trois fois supérieure à celle de l'Allemagne, tandis que le Kiribati est constitué d'une trentaine d'atolls coralliens parsemés dans le Pacifique, avec une population avoisinant celle de Luxembourg-Ville. Pourtant, ces deux pays, aussi différents soient-ils, appartiennent à une même famille: celle des pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP).**

Le groupe ACP comprend actuellement l'ensemble de l'Afrique subsaharienne ainsi que la plupart des États d'Océanie et de la mer des Caraïbes, soit 79 pays au total. Selon la version officielle, le lien qui les unit est défini par leur destinée historique. En effet, tous ont été, à un moment de leur histoire, assujettis à la domination coloniale européenne. Toutefois, cet attachement à un passé commun n'aurait probablement pas suffi à réunir des pays aussi divers. La création du groupe ACP est finalement due à des intérêts commerciaux entre ces pays et l'Union européenne (UE).

En effet, c'est avant tout grâce aux avantages commerciaux que l'Europe concédait à ses partenaires que la relation entre le groupe ACP et l'UE a traversé les décennies depuis 1975. Cette collaboration préférentielle avec l'Europe a ouvert la voie à une coopération politique plus large, qui s'est développée au fil du temps. Classés en tant que pays en voie de développement, les intérêts politiques des États ACP coïncidaient en grande partie. Cette unité leur a permis de parler d'une seule voix dans les institutions multilatérales, comme par exemple à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), dissimulant ainsi par le nombre leur faible poids politique sur la scène internationale.

## Le groupe ACP se vide de sens

Avec l'Accord de Cotonou, signé en l'an 2000, l'UE et les pays ACP ont cherché à renouveler leur partenariat. Outre une intensification du dialogue politique et de la coopération au développement, il contenait ce qui s'avèrera une difficulté majeure: la renégociation des relations commerciales. La Commission européenne préconisait la mise en place de traités de libre-échange régionaux au lieu d'un seul accord UE-ACP, scindant ainsi le groupe ACP en six entités. Après avoir résisté à ce clivage pendant une année, ceux-ci ont fini par accepter la vision de l'UE en 2003 et ont mis en place six bureaux de négociation régionaux.

Au cours des dernières années, ces organes régionaux ont pris une importance telle qu'ils ont fini par mettre à l'écart le secrétariat central du groupe ACP. En conséquence, les divergences entre les différentes



L'Accord de Cotonou: Outre une intensification du dialogue politique et de la coopération au développement, il s'agit de rénégocier les relations commerciales. (PHOTO: AFP)

régions ACP en ce qui concerne leurs attentes et leurs besoins sont devenues d'autant plus apparentes. Celles-ci ont été encore accentuées par le contexte plus large des politiques internationales. Depuis lors, l'unité politique des pays ACP est fortement menacée.

S'ajoute à ces aspects que la négociation desdits traités de libre-échange a instauré un climat de méfiance entre l'UE et ses partenaires ACP. Ceux-ci accusent les responsables à Bruxelles de ne

poursuivre que leurs propres intérêts et de ne pas prendre en considération les préoccupations légitimes des pays en voie de développement. Cette discorde s'est également fait ressentir lors des pourparlers à l'OMC, dans lesquels l'UE est loin de faire front commun avec le groupe ACP, contrairement à ce que stipulait l'Accord de Cotonou.

## Vers une refonte de Cotonou

Si l'Accord de Cotonou est toujours perçu comme un instrument perti-

nent et précieux, l'enthousiasme de l'an 2000 fait désormais place à un sentiment de désillusion à l'égard du partenariat. Dans ce contexte, la révision de l'accord, prévue pour 2010, pourrait être l'occasion de mener une réflexion approfondie sur le futur du groupe ACP et de sa relation vis-à-vis de l'UE. En outre, il faudra identifier les domaines clés d'une coopération future et rebondir sur une vision commune, sans quoi le groupe ACP pourrait bientôt appartenir à l'Histoire.



L'enthousiasme de l'an 2000 a fait place à un sentiment de désillusion. La révision de l'accord, prévue pour 2010, pourrait être l'occasion de mener une réflexion approfondie sur le futur du groupe ACP et de sa relation vis-à-vis de l'UE. (PHOTO: REUTERS)

nt?

l'importance de la diaspora, la Banque mondiale, pour sa part, estime que ces gouvernements «devraient modifier le contexte juridique (visas pour entrées multiples) et créer un statut spécial pour les membres de la diaspora qui souhaitent travailler en collaboration avec leurs pays d'origine (postes honoraires, prix nationaux, etc.). Les autres catalyseurs pourraient être notamment la création de stages de travail à court et à long terme ainsi que l'élaboration d'outils basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer le partage des connaissances et la fourniture de services virtuels.

## Quelques traits d'ignorance...

Néanmoins, certains gouvernements africains, aussi bien que leurs diasporas respectives ne tirent vraiment pas parti de certains accords préférentiels existant accordés aux pays en voie de développement, notamment:

\* l'accord de Cotonou, qui «prévoit le renforcement des capacités des groupes de la société civile» et mentionne spécifiquement «le soutien à la formation des migrants ACP présents en Europe et dans d'autres pays ACP. Grâce à ces dispositions, les groupes des diasporas africaines devraient bénéficier d'un appui accru en vue du développement institutionnel, et de ce fait, ils pourraient renforcer leur contribution aux programmes et projets de développement plus vaste»;

\* l'accord commercial préférentiel pour les opportunités de croissance (AGOA), offert par les USA aux pays d'Afrique. Cet accord conçu pour favoriser le développement d'un secteur privé a pour objectif de mettre en valeur les produits locaux et de créer des emplois.

On peut également citer la politique du co-développement et de TOKTEN (Transfer Of Knowledge Through Expatriate Nationals) visant, au Mali, à faire bénéficier l'enseignement supérieur et la recherche de l'expertise des maliens expatriés.

## Allons vers une prise de conscience...

Au moment où les pays occidentaux sont obsédés par le risque d'une invasion migratoire qui déferlerait du Sud - prônant une «Europe Forteresse» et déclarant une guerre inhumaine aux migrants dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla -, que les promesses d'aides financières du G8 ne sont pas respectées et que la récente réunion du G20 a eu lieu en l'absence quasi totale du continent noir, il est grand temps, pour les gouvernements africains, de porter un autre regard sur les expatriés, trop souvent stigmatisés, au mieux comme de lâches déserteurs, au pire comme des traîtres à leurs pays d'origine.

L'heure est à la diaspora africaine positive.



Unter Palmen

# Tourismus als Mittel einer nachhaltigen und nachhaltigen Entwicklung?

Erfahrung aus dem Süden Tunesiens

VON JAMIL CLAUDE

Seit der Machtübernahme des heutigen Präsidenten Ben Ali durch einen unblutigen Putsch am 7. November 1987 wurde der Ausbau des Fremdenverkehrs in der Region des Großen Südens zur nationalen Priorität erklärt.

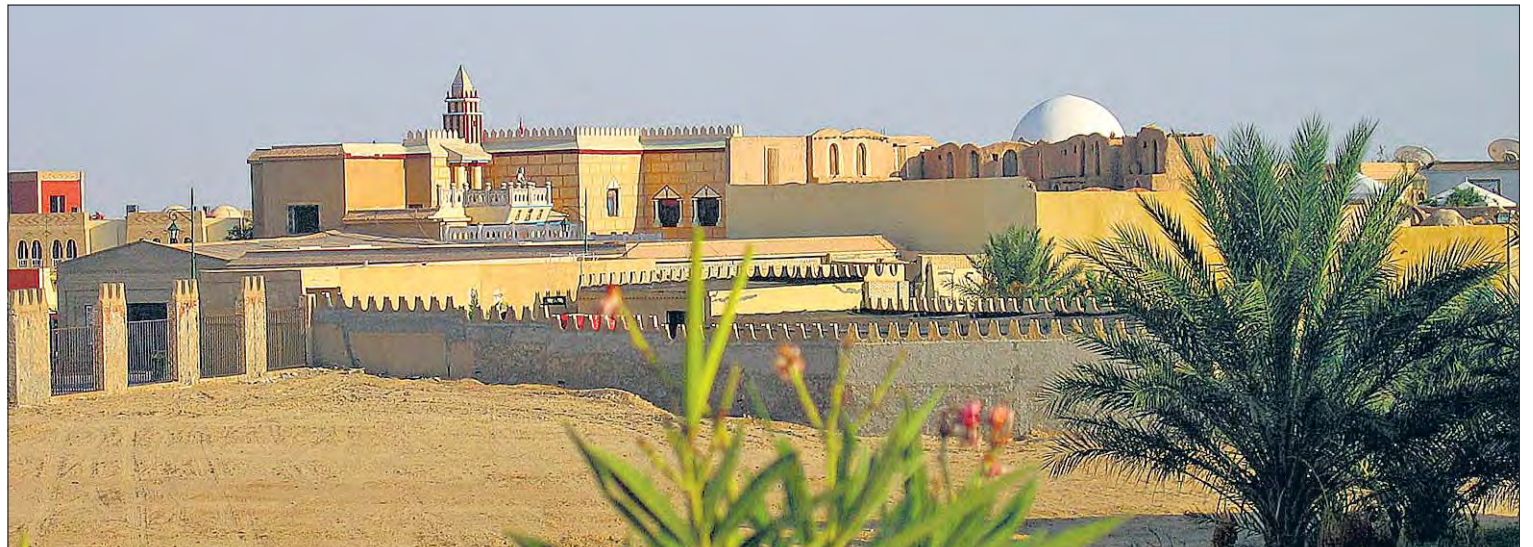
Die Oase Tozeur ist einer der touristischen Knotenpunkte der Region und ein gutes Beispiel dafür, wie sich die touristische Vermarktung auf das soziokulturelle und ökologische Gleichgewicht einer Oase auswirkt. Ein Jahr vor dem Machtantritt Ben Alis hieß es noch: „Die Fragilität der touristischen Anziehungspunkte und der Umwelt, und auch die Verwundbarkeit der Saharagesellschaften können starke Tourismuskonzentrationen nicht verkraften“<sup>1</sup>.

1986 zählte Tozeur etwa 16 000 Bewohner, doch seit dem Sesshaftwerden der letzten Nomadenstämme kam es zu einem starken Bevölkerungswachstum, sodass man heute von 38 000 bis 40 000 Einwohnern ausgehen kann. Ein älterer Landwirt meinte bildhaft: „1920 war Tozeur wie ein kleines Dorf in einer großen Oase, heute erscheint die Oase wie ein kleiner Garten in einer großen Stadt.“ Zu dieser rasanten Entwicklung hat nicht zuletzt auch der Fremdenverkehr beigetragen.

## Die sozio-kulturellen Auswirkungen des Tourismus

Eine von den soziokulturellen Auswirkungen des Tourismus besonders betroffene Gruppe sind die Jugendlichen, für die der Fremdenverkehr die weitaus attraktivere Berufsperspektive gegenüber der traditionellen Oasenwirtschaft darstellt. Viele von ihnen träumen von einem wohlhabenden Leben in Europa und wollen die Oase verlassen. Die Mehrzahl der Einheimischen wertet den Einfluss des Tourismus auf Traditionen und Gebräuche als negativ und der Marabut war nicht der Einzige, der sich darüber beschwerte, dass die Religionsausübung vernachlässigt und der Respekt ihr gegenüber schwindet. Weitere Konflikte entstehen dadurch, dass vornehmlich Franzosen und Italiener sich die Häuser der Medina (Altstadt) als Ferienwohnungen einverleiben und sich Domizile unmittelbar am Palmenhain bauen.

Am schockierendsten ist jedoch, dass sich inmitten dieser berberisch-islamischen Oasengesellschaft ein in allen Varianten auftretender Sextourismus ausgebreitet hat. Immer wieder wurde berichtet, dass Prostitution, Sextourismus und Aids als direkte Folge der Tourismusansiedlung auftauchten. Besonders erschre-



Laut tunesischem Umweltministerium ist das Oberflächenwasser im Gouvernorat bereits überbeansprucht, und die Kreditanstalt für Wiederaufbau prognostiziert, dass auch die regenerativen Wasserressourcen wahrscheinlich nur bis 2010 reichen werden. (FOTOS: JAMIL CLAUDE)

ckend ist, dass einige Urlauber die vorherrschende Armut ausnutzen, um sich an Kindern und Jugendlichen zu vergreifen. Zudem werden weibliche Hotelangestellte Opfer sexueller Übergriffe, was in vielen Fällen aus Angst vor Arbeitsplatzverlust, Schamgefühl oder Furcht vor gesellschaftlicher Stigmatisierung nicht thematisiert und strafrechtlich verfolgt wird. Ebenfalls in diesem Kontext, wenngleich in differenzierter Form, sind die Zweckheiraten zwischen TouristInnen und Einheimischen zu sehen.

## Der Tourismus aus ökologischer Sicht

Die Oase erstreckt sich über mehr als 1 200 Hektar und wurde in der Vergangenheit von 200 Quellen gespeist. Heute hat sich die Situation der Agrarwirtschaft aufgrund steigender Produktionskosten deutlich verschlechtert. Während ehemals jeder Landwirt freien Zugang zu Wasser hatte, kostet die wöchentliche Bewässerung von einem Hektar Land heute 150 Euro im Jahr. Bereits Mitte der 1980er-Jahre litt Tozeur unter einem dramatischen Wasserdefizit und konnte seinen Bedarf nur zu etwa 37 Prozent decken. Aus dem „Rapport National: l'état de l'environnement 1994“ des Umweltministeriums geht hervor, dass das Oberflächenwasser im Gouvernorat bereits überbeansprucht ist, und die Kreditanstalt für Wiederaufbau prognostiziert, dass auch die regenerativen Wasserressourcen wahrscheinlich nur bis 2010 reichen werden. Der Grundwasserspiegel sank in den letzten Dekaden so drastisch, dass zeitnah zum Ausbau des Tourismus die Quellen versiegt und der Wasserbedarf nun mittels Tiefenbohrungen gewährleistet werden muss. Dies beeinflusst den Salzgehalt des Grund- und Tiefenwassers.

So musste das Umweltministerium eingestehen, dass die „durch

den übermäßigen Wasserverbrauch hervorgerufene Übersalzung zu einer verminderten Fruchtbarkeit und einer geringeren Produktivität [führt], was mit einer dauerhaften Entwicklung unvereinbar ist“. Trotzdem wird der Tourismus von staatlicher Seite als „gros consommateur“ eingestuft, der gegenüber lokalen Bedürfnissen Priorität besitzt. Während in Europa der touristische Wasserverbrauch bei etwa 300 Liter pro Bett und Tag liegt, erzielt die Zone Tozeur-Nefta laut einer Studie im Auftrag der „Agence foncière touristique“ einen Verbrauch von 728 Liter. Allerdings ist dabei der Verbrauch an unterirdischem Wasser nicht berücksichtigt - rechnet man diesen hinzu, kommt man auf den höchsten Wasserverbrauch aller

tunesischen Fremdenverkehrsregionen. Darüber hinaus konsumiert die Branche immer mehr Wasser - zwischen 2000 und 2002 stieg der durchschnittliche Verbrauch pro Tag und Urlauber um 10,4 Prozent.

## Die Wüste breitet sich weiter aus

Dies impliziert ein weiteres Problem: jenes der Desertifikation, die sich immer weiter ausbreitet. Nur noch etwa ein Viertel der agrarisch nutzbaren Fläche des Palmenhains wird bewirtschaftet und viele Dattelpalmen sterben mangels Bewässerung ab. Trotzdem eröffnete man 2006 in Tozeur einen Golfplatz. Damit zeichnet sich eine ökologische Katastrophe ab, die durch das Anbohren der „nappe phréatique“

bereits initiiert wurde. So wird Kassah wohl Recht behalten, wenn er behauptet, dass „in dieser dünnen Gegend das Wasser der Faktor sein [wird], der die Konflikte und Begierden noch stärker herauskristallisieren wird“. Da die durchschnittliche Urlaubsdauer in Tozeur nur 1,2 Tage beträgt und die Hotels eine niedrige Auslastung aufweisen, rechtfertigen wirtschaftspolitische Überlegungen nicht die hochluxuriösen Hotels und ihren exorbitanten Wasserverbrauch. Vielmehr gilt es, unverzüglich Maßnahmen zu einem nachhaltigeren Umgang und einer gerechteren Verteilung dieser wertvollen Ressource zu ergreifen.

Es bleibt festzuhalten, dass beim Ausbau des südtunesischen Fremdenverkehrs alle drei Dimensionen einer nachhaltigen Entwicklung in wesentlichen Aspekten nicht berücksichtigt wurden, sodass man aufgrund der dargestellten Problemlagen und Konfliktfelder statt von einer „nachhaltigen“ oder „nachhaltigen“, vielmehr von einer „fragmentierenden“ Entwicklung sprechen muss. Die aufgetretenen Negativeffekte gilt es daher insofern zu reduzieren, als dass neben ökonomischen Zielsetzungen die ökologischen und soziokulturellen Dimensionen einer nachhaltigen Entwicklung wesentlich stärker berücksichtigt werden müssen. Leider muss man aber befürchten, dass der Tourismus sich in seiner bisher praktizierten Form (welche sich den nationalen Strategiepapieren des ONTT sowie der Regierung nach zu urteilen auch kurz- bis mittelfristig eher zum Schlechteren, denn zum Besseren wenden wird), verschärfend auf bestehende Konflikte sozio-kultureller Natur sowie zwischen Fremdenverkehrsindustrie und traditioneller Oasenlandwirtschaft auswirken wird.



Beim Ausbau des Fremdenverkehrs in Südtunesien wurden alle drei Dimensionen einer nachhaltigen Entwicklung nicht berücksichtigt.



Parcours d'anciens demandeurs d'asile

# Admir Licina ou 13 années de persévérance

Le jeune Monténégrin entre deux cultures

PAR MARIE ANNE ROBBERECHT

**1980: la mort de Tito provoque le début du processus d'effondrement de la Fédération yougoslave. La Serbie annexe le Kosovo en 1989. Un an plus tard, Milosevic est élu à la présidence de la République de Serbie. En 1991, la Slovénie, la Croatie et le Monténégro proclament leur indépendance. L'armée fédérale de Milosevic envahit la Croatie et la Slovénie. En 1992, le Monténégro, avec la Serbie, se prononce pour la création de la nouvelle République fédérale de Yougoslavie.**

En 1992, Admir Licina est un jeune Monténégrin de 17 ans. Il fait ses études secondaires, et se trouve ainsi exempté de servir dans l'armée. Jusqu'en 1994: Admir a fini l'école. L'ombre de la guerre le guette.

Cette année-là, une erreur humaine lui est favorable: comme tous les ans, il obtient le papier qui va lui permettre de renouveler son attestation de scolarité.

Mais le sursis ne dure qu'un an. Il doit s'enrôler dans l'armée yougoslave, sous domination serbe. Autrement-dit, intégrer le camp

qui a voulu éliminer son frère, auparavant officier au sein de l'armée fédérale. Trois ans plus tôt, ce frère blessé en Bosnie demandait l'asile au Luxembourg.

Il décide alors, lui aussi, de prendre la fuite.

Il obtient un faux passeport au Monténégro pour l'équivalent de 350 euros et part vers la Macédoine avec un groupe d'amis, où il restera trois mois. Il a 19 ans. La mère de l'un de ses compagnons de voyage, qui vit en Slovénie, se porte garante de sa venue. Il obtient ainsi un visa pour 15 jours.

En Slovénie, il reste quelques jours chez un oncle avant de passer la frontière italienne.

A Como, ville proche de la Suisse, il passe trois jours dans un parc, en attendant qu'un passeur lui fasse signe. Il n'est pas le seul dans cette situation.

Le passeur est Albanais. Il emmène Admir et ses compagnons d'infortune 40 km au sud de Como, où il les fait embarquer dans un camion chargé de caisses de raisins. Le voyage est pénible: 36 heures sans sortir du camion, debout, entre les caisses, avec la possibilité de s'allonger à tour de rôle dans un espace de 1,80 m de

longueur sur 35 cm de largeur. «On avait de l'eau, et on pissait dans les bouteilles», se souvient Admir.

Il arrive à Baden-Baden, en Allemagne. Pendant deux heures, il attend son beau-frère qui vient le chercher de Stuttgart. Après un court séjour chez deux de ses sœurs - elles aussi demandeuses d'asile, qui disposaient alors d'une tolérance - son frère vient le chercher et l'emmène au Luxembourg. Il dépose sa demande d'asile au lendemain de son arrivée et obtient une petite chambre à côté de celle de son frère au foyer de Mersch, où il restera pendant un an. Les deux frères s'installent alors dans une petite maison à Kopstal. L'ancien capitaine, qui, en trois ans de vie au Luxembourg, a changé plus de cinq fois de foyer, doit disposer d'un logement à son nom pour obtenir une autorisation de séjour.

Admir commence alors les cours de langue à Bonnevoie. D'abord l'allemand, ensuite le français, puis le luxembourgeois. En parallèle, il travaille au noir, à la chaîne, dans une usine. Il reste deux ans à Kopstal, jusqu'à ce que

son frère se marie. En 1997, il est débouté. Ses deux recours sont négatifs. Se sentant sous surveillance, il s'est préparé à un éventuel départ: il a fait sa valise. La police vient le chercher. Admir leur parle en luxembourgeois. Ils s'en vont et l'avertissent qu'ils reviendront. «Je suis certain qu'ils m'ont laissé parce que je parlais luxembourgeois.»

Il va alors se cacher dans une cave au Limpertsberg, qu'il loue 300 euros par mois à une dame âgée. Il y restera deux ans, tout en travaillant occasionnellement au noir.

En 1999 au Kosovo, le conflit entre l'UCK et l'armée yougoslave provoque d'importants déplacements de population. L'Otan lance des raids aériens sur la Serbie, contrainte d'accepter un plan de paix proposé par le G8. «Milosevic avait besoin d'une nouvelle guerre pour se maintenir au pouvoir», déplore Admir. C'est de ce malheur que va venir la solution à tous ses problèmes. Ce nouveau volet de la guerre s'accompagne d'un afflux massif de réfugiés de sa région, la Sandzak, située au croisement du nord du Monténégro et du sud de la

Serbie. Autant de personnes ayant un cruel besoin d'interprétariat et de médiation.

Après avoir passé sept années dans la clandestinité, il obtient un permis de séjour en 2002, valable un an et renouvelable tous les ans, puisque salarié. En juillet 2009, il devrait pouvoir obtenir un visa valable environ trois ans.

La double nationalité? Bien sûr, cela l'intéresse, mais, si le Monténégro est indépendant de la Serbie depuis 2006, il n'existe pas (encore) d'accords entre son pays et le Luxembourg. «Ich passe nirgendwo», sourit-il tristement. Pessimiste, Admir?

Pas le moins du monde. «La vie est belle et il faut toujours aller de l'avant», assène-t-il, convaincu. Une vie entre deux pays, entre deux cultures, puisque depuis 2002, il se rend une dizaine de fois par an au Monténégro pour honorer ses engagements humanitaires ou associatifs. L'occasion, également, de rendre visite à sa famille.

Même si ses papiers dépendent de son activité professionnelle, Admir est ce que l'on peut appeler un citoyen du monde...

## «Je suis un Luxembourgeois d'origine congolaise»

Une deuxième vie au Luxembourg

PAR MARIE ANNE ROBBERECHT

La République démocratique du Congo en 1993. Le dictateur Mobutu est au pouvoir. Léon Ntabala n'est plus en sécurité. Ce militaire de carrière originaire de la région du Kasai s'est depuis longtemps rangé derrière le leader de l'opposition politique, M. Tshisekedi.

Depuis 1984, le sous-lieutenant Ntabala dénonce régulièrement les arrestations arbitraires opérées par le gouvernement en place auprès du leader de l'opposition, ou refuse tout simplement d'obtempérer à certains ordres d'arrestations. Il est pourtant interdit d'appartenir à un quelconque parti politique lorsque l'on sert sous les drapeaux. En 1989, après une formation en République arabe d'Égypte, au Caire, Léon devient officier de police judiciaire. Il officie à Kinshasa et poursuit son chemin d'opposant: «Tout le mal, on est obligé de le dénoncer, parce qu'on est humains», déclare-t-il.

Les services de renseignement viennent lui rendre visite de plus en plus fréquemment. Par deux fois, il est emprisonné, puis relâché, grâce à ses relations dans le rang de l'auditorat militaire. Cette chance, il la doit au fait que «les gens étaient arrêtés en masse», explique-t-il. «Ainsi, ils perdaient le contrôle». Mais par là même, la situation devient de plus en plus dangereuse. Les arrestations se

multiplient, même M. Tshisekedi et son conseiller, M. Olenga-Nkoyi sont emprisonnés.

En juillet 1993, Léon prend donc la décision de désertir son service. Il part seul. Sa femme et ses deux enfants vont se réfugier auprès de sa belle-famille. Il quitte Kinshasa et rejoint Brazzaville en pirogue. Prendre la navette serait bien trop risqué. Les employés des services de délivrance des laissez-passer pourraient le dénoncer, puis les douaniers. A Brazzaville, son frère lui apporte son passeport ainsi qu'un visa délivré par l'ambassade de l'Afrique du Sud à Kinshasa. Avec ces papiers, Léon se rend à Johannesburg. Il y reste deux mois, mais l'apartheid augmente son insécurité. Il obtient un faux-passeport zimbabwéen, dans l'espoir de rejoindre Londres, le Zimbabwé étant une ancienne colonie britannique. Il achète son billet d'avion auprès de la compagnie luxembourgeoise «Luxavia», qui relie Londres en transitant par Luxembourg. Arrivé au Grand-Duché, il se demande pourquoi aller plus loin: «Toi qui cherches l'asile, pourquoi vouloir aller jusque Londres? C'est déjà bien d'être arrivé jusqu'ici!»

Dans les heures qui suivent son arrivée, il dépose sa demande d'asile. Pendant trois heures, on l'interroge. Le préposé aux visas du ministère des Affaires étrangères se fait faxer, de Johannes-



Léon Ntabala (PHOTO: ASTM)

bourg, les copies des billets d'avion et du passeport, que Léon a déchiré dans l'avion, par crainte de devoir immédiatement reprendre l'avion en sens inverse.

En effet, il ne peut raisonnablement ni rentrer en RdC, ni en Afrique du Sud. Sa première nuit au Luxembourg, il la passe à l'auberge de jeunesse. Le lendemain, il obtient une attestation d'enregistrement de sa demande d'asile politique. Il loge au foyer des demandeurs d'asile de Howald, période pendant laquelle il ne peut avoir d'activité rémunérée. Il apprend l'allemand. Un an et demi plus tard, sa demande est rejetée. Léon

ne se décourage pas. Il va en cassation avec un avocat. Dans le même temps, il profite d'un projet mis en place par Francis Delaporte, commissaire au ministère de la Famille, qui consiste pour les demandeurs d'asile à faire des travaux d'aménagement de maisons de retraites, foyers, etc, pour 12.000 francs luxembourgeois par mois, pendant six mois.

En 1996, il obtient gain de cause. La précédente décision du ministère de la Justice est cassée, le Conseil d'Etat lui donne le statut de réfugié politique. Sa famille le rejoint, cela fait plus de trois ans qu'il ne l'a pas revue. Il enchaîne les emplois. Tout d'abord employé au supermarché Match, il travaille ensuite chez Hornbach, puis pour Viva-Vacances. Il suit une formation de gestion chez AEM-Light, puis suit des cours de transporteur à la Chambre de commerce. Enfin, c'est le déclin: il introduit une demande auprès du ministère des Classes moyennes dans le but d'acquiescer une autorisation pour se lancer dans la surveillance. Il l'obtient en 2006 et s'installe en tant qu'indépendant.

Léon a donc un statut régularisé ainsi qu'un emploi pour lequel il s'est battu. Que demander de plus? La nationalité luxembourgeoise, bien sûr. Ce qui signifie, renoncer à la nationalité congolaise. Mais pour Léon, «quand on arrive quelque part où l'on vous reçoit, la

moindre des choses est d'être reconnu». Il introduit sa demande en 1999, et commence l'apprentissage du luxembourgeois, pendant deux trimestres. En 2003, Léon Ntabala devient un citoyen du Luxembourg. Ses enfants parlent le luxembourgeois. «C'est même leur première langue», dit-il fièrement.

Léon n'a pas pour autant totalement coupé les liens avec la RdC, même si «ce pays ne marche pas», dit-il, désolé. Il ajoute: «C'est un pays où l'on va une ou deux semaines, et puis il vaut mieux rentrer». Il a toutefois été rendre visite à sa famille en 2003, la situation au pays s'étant quelque peu calmée. Il y retournera, bien sûr, même s'il ne sait pas bien quand.

Mais une chose est sûre: Léon aimerait créer un business entre le Luxembourg et la RdC. Il songe à importer - de l'Afrique en général et du Congo en particulier - des produits qui restent introuvables au Grand-Duché. Et à exporter des médicaments vers la RdC, afin de lutter contre le marché parallèle instauré sur place: la population achète de faux médicaments en provenance de l'Asie. Chers et inefficaces, il est temps d'en finir avec ce trafic de médicaments scandaleux.

Au vu de ce parcours, on comprend aisément que M. Ntabala souhaite remercier ses proches et tous ceux qui l'ont aidé.



Wenn die Flucht zur Falle wird

# Odyssee zum Nullpunkt

Europa wird immer unerreichbarer

VON LUKAS PRODAN

**Oft legt die gesamte Familie zusammen, um einem Familienmitglied die Flucht nach Europa zu finanzieren. Denn von den Überweisungen der Flüchtlinge kann das Überleben abhängen. Mislingt die Flucht, steht der Migrant in seiner Heimat vor dem Nichts.**

Wenn Nneka singt, möchte sie wachrütteln. „Ich will kein Blabla“, sagt die zierliche Sängerin mit der viel zu großen Jacke und dem weißen T-Shirt, auf dem „Africa is the future“ steht. Ihre schwarze Wuschelmähne hat sie unter einem Tuch versteckt. „Ist hier jemand aus Nigeria?“, fragt sie ins Konzertpublikum. Die Tochter eines Nigerianers und einer Deutschen lebt in zwei Welten: Sie wohnt in Hamburg und hat eine Bleibe in Warri, wo sie geboren und aufgewachsen ist.

Der Erdölboom hat die Stadt im Niger-Delta reich gemacht. Doch Warri ist alles andere als ein Paradies. Die Provinzhauptstadt ist von Gewalt und Korruption geprägt. Die wenigsten der halben Million Einwohner haben etwas vom Ölreichtum. Der Großteil der Menschen in Nigeria ist bitterarm und muss mit 30 Euro im Monat auskommen. Während die internationalen Konzerne mit der Förderung des „schwarzen Goldes“ große Profite erzielen und korrupte Beamte Bestechungsgelder einstreichen, haben viele der etwa 140 Millionen Nigerianer kein Zugang zu sauberem Trinkwasser, Schulbildung und medizinischer Versorgung.

Nneka Egbuna hat das Land mit 18 Jahren verlassen. Sie ging nach Hamburg und begann als Hip-Hop- und Soulsängerin ihr Geld zu verdienen. Mittlerweile hat die 26-Jährige zwei Alben veröffentlicht und ist in mehreren europäischen Ländern aufgetreten – so auch in Luxemburg. Ihre Lieder handeln von den Lebensumständen in Nigeria, von der Kluft zwischen Arm und Reich, von Ausbeutung und Umweltzerstörung, aber auch von Glaube und Hoffnung. Auf Konzerten spricht sie oft über ihr Anliegen.

## Kein Profit vom Erdöl

Einmal nennt sie Ken Saro-Wiwa. Der nigerianische Schriftsteller wurde 1995 vom damaligen Militärregime hingerichtet. Er hatte verlangt, dass die Delta-Bewohner an den Erlösen vom Erdölgeschäft beteiligt werden.

Mehrere Rebellengruppen übernahmen seine Forderungen. Die „Bewegung für die Befreiung des Niger-Deltas“ (MEND) hat der nigerianischen Regierung den „Ölkrieg“ erklärt. Die ökologische und soziale Katastrophe hat zudem eine Vielzahl von Banden entstehen lassen, die ihren Lebensunterhalt

durch Überfälle und Lösegeldpressungen bestreiten. Sie kidnapen die Mitarbeiter der Bohrfirmen, überfallen Anlagen und verüben Bombenanschläge. Die Ölmultis mussten immer wieder einzelne Einrichtungen schließen. Nigerias Erdölförderung ist in den vergangenen beiden Jahren um fast ein Viertel gesunken. Die Armee rächt sich mit Übergriffen an der einheimischen Bevölkerung.

Er sei in großer Gefahr gewesen, sagt Mathias Jona. Auch er stammt aus Warri. Die Soldaten suchten ihn, weil er sich für die Separatistenbewegung engagiert habe, erzählt er. Ihm sei nichts als die Flucht geblieben. Der Vater von zwei Kindern machte sich auf den Weg – und landete nach einer wahren Odyssee im September 2004 in Luxemburg. Sein Antrag auf Asyl wurde jedoch abgewiesen und Mathias im Februar dieses Jahres abgeschoben. Zusammen mit drei andere Nigerianern brachten ihn luxemburgische Polizeibeamte per Charterflug nach Lagos.

In der Millionenmetropole kannte er niemanden. „Ich fühlte mich verloren“, erzählt Mathias. „Als ich ankam, hatte ich nichts.“ Der 35-Jährige schlief zwei Nächte auf der Straße. Nach Warri zurückzukehren war ausgeschlossen. Von seiner Frau und den Kindern hatte er seit seiner Flucht nichts mehr gehört. Sie waren verschwunden. Er hatte Angst.

In Lagos konnte er nicht bleiben. Zu viele Menschen kämpfen in dem stets wachsenden Moloch ums nackte Überleben. Täglich versuchen Neuankommlinge ihr Glück. Sie kommen aus ganz Nigeria und aus den Nachbarländern.

So wie Sunday Akyema, den es aus Ghana in die größte Stadt südlich der Sahara verschlug: „Nigeria ist ein Pulverfass, und Lagos ist die Hölle“, sagt er. „Alles ist Chaos hier, es ist viel zu gefährlich. Aber immerhin lässt es sich hier Geld verdienen.“ Er hat einen Fahrerjob ergattert und ist kürzlich Vater geworden. An eine Rückkehr nach Ghana ist momentan nicht zu denken.

Freedom Ekwo hat die Freiheit gesucht und kam bis Lissabon. Er hatte sich zuerst nach Senegal durchgeschlagen und gelangte dann als blinder Passagier eines Frachters nach Portugal. Von Mauretanien aus wäre es kürzer gewesen, sagt der schlaksige Mann mit der strahlend weißen Uniform. Doch die mauretanische Regierung hatte mit Hilfe der Europäischen Union Auffanglager eingerichtet.

Andere Migranten wählen den Weg durch die Sahara in die nordafrikanischen Transitländer. Einmal an der Küste angekommen, versucht jeder, so schnell wie möglich nach Europa überzusetzen.

Wer einen „Chairman“ kennt, hat



Bis zu 3 000 US-Dollar lassen sich die Schlepper für die Meerespassage bezahlen. Die Flüchtlinge bezahlen nur allzu oft mit ihrem

Glück. So werden die Verbindungsleute genannt, die mit den Bootsbesitzern verhandeln. Doch mancher Chairman verschwindet mit dem Geld, das ihm die Flüchtlinge anvertraut haben. Bis zu 3 000 US-Dollar lassen sich die Schlepper für die Meerespassage bezahlen. Tausende überleben die Reise nicht, denn die meisten Boote taugen nichts für die Hochsee. Wer durchkommt, läuft Gefahr, dass ihn eine Patrouille der europäischen Grenzschutzagentur Frontex aufgreift. Die überwacht das westliche Mittelmeer und die Gewässer vor den Kanaren. Die Flüchtlinge werden in der Regel unverzüglich nach Afrika zurückgebracht.

Die EU hat viel Geld investiert, um den Flüchtlingsstrom aus Afrika zu bremsen. Die Frontex soll weiter ausgebaut werden. Zudem wurden Abschreckungskampagnen mit Plakaten und TV-Spots gestartet: In einem erzählt ein junger Mann einer Mutter, dass ihr Sohn auf der Reise nach Europa in der Wüste verdurstet sei. In der Tat bleiben schon einige während der Fahrt in überfüllten Lastwagen und unter sengender Sonne, mit wenig Nahrung und kaum Wasser, auf der Strecke.

Doch nur wenige lassen sich abschrecken. Der Wunsch auszuwandern ist groß. Viele fragen nach einem Kontakt in Europa, einer Telefonnummer, einen Enterhaken fürs angebliche Schlaraffenland. Sie kennen es aus dem Fernsehen und aus den beschönigenden Erzählungen der Heimkehrer.

## Flucht in die Prostitution

„Hier haben die wenigsten eine Perspektive“, sagt Ade Igbenidon. Die 21-Jährige arbeitet als Sekretärin in Lagos. Auch Ade will nach Europa. „Aber ich würde mich nie verkaufen, wie es manche Mädchen vom Land aus purer Naivität tun“, lenkt sie ein. Sie hat von jungen Frauen gehört, die mit Schleppern

Verträge abschlossen und sich verpflichten, die horrenden Kosten für Reise und Visa in Raten abzubezahlen. Summen bis zu 50 000 Dollar kursieren. Die Frauen müssen ihre Schulden als Prostituierte abarbeiten. Sonst droht man ihnen, sie umzubringen oder ihre Familie in Afrika heimzusuchen.

Dennoch hat gerade der weibliche Anteil unter den Migranten zugenommen. Auch generell ist der Migrationsdruck weiter gestiegen. Ein Drittel der weltweiten Flüchtlinge sind Afrikaner. Die meisten von ihnen fliehen in ein Nachbarland. Andere in die nördlichen Industriestaaten.

„Unter vielen herrscht Verzweiflung“, stellt David Lambo fest, beim UNHCR für Afrika zuständig. Italien zum Beispiel erwartet für das Jahr 2008 einen neuen Rekord an Bootsflüchtlingen. Bis Ende Dezember werden es nach Angaben des Innenministeriums mehr als 30 000 Menschen sein. Sie kommen hauptsächlich aus Somalia, Eritrea, Ghana und Nigeria. Auch in Griechenland, Spanien und auf den Kanarischen Inseln wurde eine steigende Zahl von Bootsflüchtlingen registriert.

Ihre Migration hat viele Gründe – Armut und Kriege sind nicht die einzigen. Oft sind es die Bessergestellten, die auszuwandern versuchen. Sie nutzen Netzwerke, Kontakte und Informationen. Viele wollen dorthin, wo bereits Freunde, Geschwister oder Nachbarn sind: Männer und Frauen, Jungen und Mädchen, Akademiker und Handwerker, Ehrliche und Gauner. In Städten wie Lagos oder Abidjan haben sich in der Nähe der europäischen Botschaften sogenannte Berater niedergelassen, die Anträge für Visa ausfüllen oder Pässe fälschen.

Sechs Monate lang lebte Freedom ohne Papiere in der portugiesischen Hauptstadt. Zusammen mit anderen Afrikanern hauste er in

einer heruntergekommenen Baracke. „Unglücklicherweise betrieb ein Mitbewohner Drogengeschäfte und flog auf“, erzählt er. Bei einer Razzia wurde Freedom festgenommen und kurz darauf abgeschoben. Nach der jüngsten EU-Rückführungsrichtlinie darf er in den nächsten fünf Jahren nicht nach Europa einreisen. Seit er zurück in Nigeria ist, arbeitet er für eine private Sicherheitsfirma.

Mathias Jona fällt es schwerer sich zurückzufinden. In vielen Dingen habe er die europäische Sichtweise übernommen. Er liebte sich Geld für ein Busticket und fuhr 15 Stunden lang nach Kano in den Norden des Landes. Dort fand er bei Freunden Unterschlupf. Ein Zwangsrückkehrer gilt als gescheitert. Dass er in Europa nicht reich geworden war, glaubt ihm niemand. „Zu Hause erwarteten mich Hohn und Spott“, sagte ein Flüchtling aus Kamerun kurz vor seiner Abschiebung. „Ich hatte alles aufgegeben und Schulden gemacht. Nun bin ich wieder am Nullpunkt.“ Für seine Reise hatte die ganze Familie zusammgelegt. Nicht selten sammelt die gesamte Dorfgemeinschaft für einen Auswanderer.

## 167 Milliarden Dollar

Viele wollen an dessen Überweisungen aus Übersee teilhaben. Die Migration eines Familienmitglieds kann den Lebensstandard einer Familie heben und das Überleben sichern. Die Rücküberweisungen stellen eine beträchtliche Einnahmequelle dar. Alle zusammen gezählt, übersteigen sie das Volumen der Entwicklungshilfe bei weitem: Im Jahr 2005 überwiesen Emigranten an ihre Familien weltweit 167 Milliarden Dollar.

In Nigeria machen die Überweisungen der Weltbank etwa vier Prozent des Bruttoinlandsprodukts aus, auf den Kapverden sogar mehr als zehn Prozent.





Leben. (FOTO: REUTERS)

Louka Katseli hält sie für effektiver als Entwicklungshilfe. Sie seien zielgerichtet und versickerten nicht im Korruptionssumpf, argumentiert die einstige Direktorin des Pariser OECD-Entwicklungszentrums. Mit dem Geld werden Daheimgebliebene versorgt, Häuser gekauft oder kleine Unternehmen finanziert.

Doch ein großer Teil geht für Bankgebühren drauf. Überweisungen nach Afrika sind besonders teuer. Die Gebühren können bei einer Überweisung von 100 Euro bei 25 Euro liegen. Die meisten Auswanderer schicken ihr Geld per Western Union an ihre Familien und Freunde.

Mathias muss wieder von vorn anfangen. Er will einen kleinen Handel starten. Doch die Situation in Nigeria beunruhigt ihn. Nach den Kommunalwahlen im unweit entfernt liegenden Jos im Zentrum des Landes kam es dort Ende November zu blutigen Unruhen zwischen Christen und Muslimen mit Hunderten von Todesopfern. Mathias fühlt sich auch in Kano nicht mehr sicher. Zudem fehlt ihm das nötige Startkapital. Zwar hat Luxemburg mit der „Internationalen Organisation für Migration“ (IOM) ein Abkommen unterzeichnet, das die Betreuung Abgeschobener in ihrem Herkunftsland regelt.

Die IOM gibt es seit langem, bei vielen Flüchtlingshilfsorganisationen ist sie jedoch als Feigenblatt für die restriktive Asylpolitik verschrien. Die EU-Staaten setzen verstärkt auf kollektive Abschiebungen. Die Sammelcharter sind billiger und effektiver als Einzelausweisungen. Davon betroffen waren auch Dayo und Godstime. Die junge Frau aus Nigeria und ihr vier Jahre altes Kind wurden im Juli in ein Flugzeug aus Dublin gesteckt und zusammen mit anderen abgewiesenen Asylbewerbern via Paris zurück in ihr Herkunftsland gebracht. Seitdem hat man nichts mehr von ihnen gehört.

Le volet culturel du partenariat entre les Etats riverains de la Méditerranée

# Barcelone, Anna Lindh et Alexandrie

Huit associations luxembourgeoises sont membres de la Fondation Anna Lindh

PAR SERGE KOLLWELTER

**Les pays de l'Union européenne n'ont évidemment pas découvert la rive sud de la Méditerranée en 1995 à Barcelone. Ils y ont commencé un partenariat entre les Etats riverains, tournant autour de trois volets: un volet politique et de sécurité, un volet économique et financier et un volet social et culturel.**

Le renforcement de la coopération en matière de justice, de migration et d'intégration sociale est également un élément important du processus.

Le volet culturel est assumé depuis 2005 par une fondation nommée après la ministre des Affaires étrangères de Suède Anna Lindh, morte tragiquement. Cette fondation est dédiée au dialogue entre les cultures: vaste programme!

Conçue avec la fonction spécifique d'agir comme un réseau de réseaux nationaux, la fondation rassemble aujourd'hui près de 2.000 organisations membres de l'ensemble des domaines de la société civile et toutes dédiées à la promotion du dialogue.

Au Luxembourg, le réseau national comprend huit membres: le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, l'Institut Pierre Werner, le Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient, Cultura Latina Luxembourg, Movimiento Latino, l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, Together asbl Luxembourg et Utopie et Réalité.

Si une structure est indispensable, encore faut-il qu'il y ait vie et action. En 2008, la fondation avait promu le mois de mai comme mois du dialogue et encouragé le lancement de 1.001 actions à travers ses 37 pays membres. Le Luxembourg

fut cité en exemple pour ses nombreuses initiatives, à commencer par le 1 mai, fête du travail, sous le signe de l'Euro-Méditerranée.

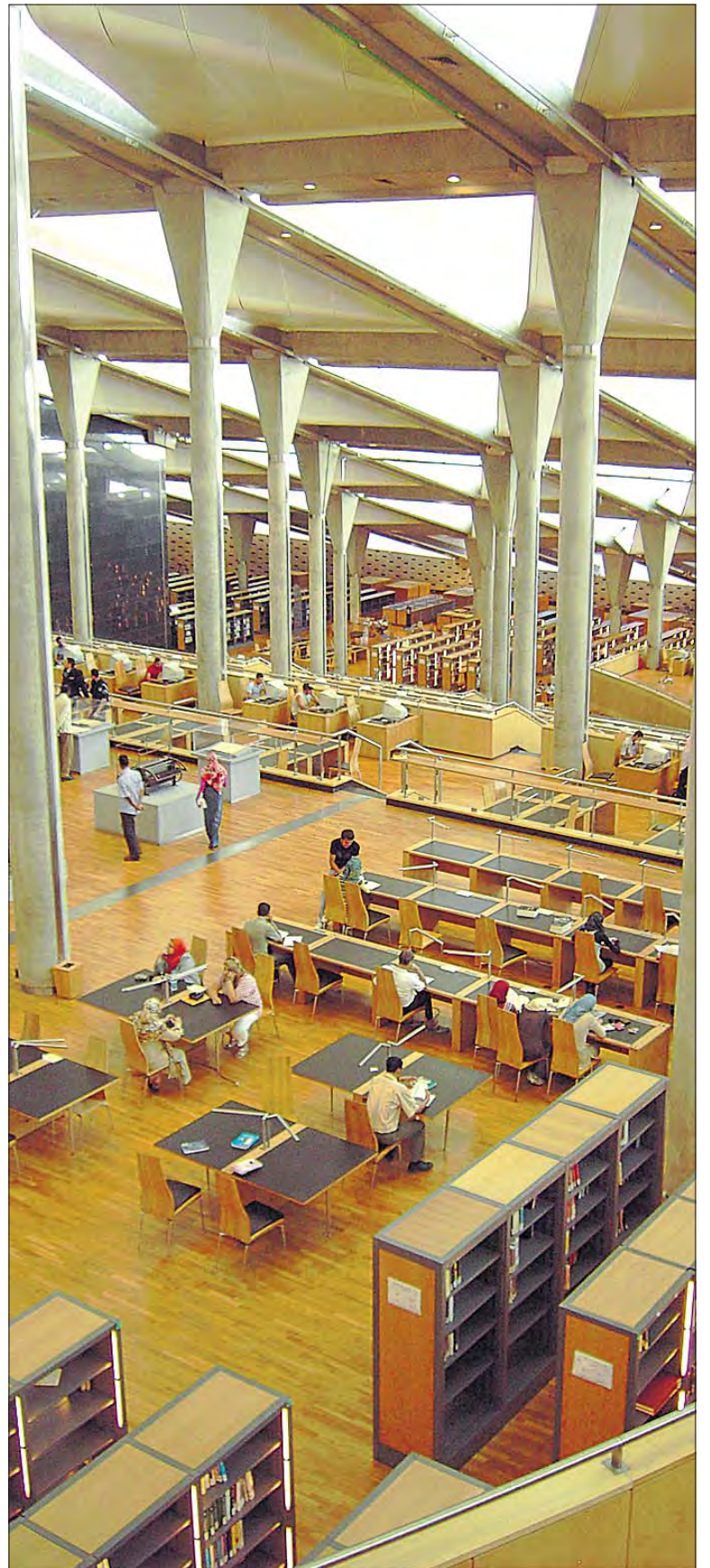
Relevons une initiative particulièrement intéressante. Tout au long de ce mois de mai consacré au dialogue euro-méditerranéen, dix groupes de jeunes dont cinq originaires de Turquie, Jordanie, Liban, Tunisie, Maroc et cinq de Luxembourg, Estonie, République Tchèque, Malte et Italie ont eu l'occasion de se rencontrer au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster (CCRN). Ils ont organisé des soirées interculturelles et proposé au public les résultats de cet échange sous forme d'expositions photos, de vidéos et de pages web.

Que des enseignants se rencontrent au niveau européen est devenu monnaie courante, des séminaires de travail réunissant des pédagogues des rives nord et sud le sont moins. Discuter, mais encore élaborer des approches pédagogiques sur des sujets «délicats» comme la diversité religieuse et le dialogue interculturel sont autant de défis mettant à contribution le concept de dialogue interculturel dans la pratique: Arabes et Israéliens, Finlandais et Espagnols réunis dans des ateliers, croyants et non-croyants acquis à la tolérance mais travaillant dans un contexte où celle-ci n'est pas à l'ordre du jour tous les jours...

Le siège de la fondation se trouve à Alexandrie, où l'on vit les confluences de l'Occident et de l'Orient à travers l'histoire et le présent. La fondation n'échappe pas pour autant à ce que j'appellerai l'obsession sécuritaire. Pour les citoyens des pays de l'Union, se rendre à un séminaire en Jordanie ou en Egypte ne pose pas le moindre problème. En revanche, venir à un séminaire en Europe depuis un pays du Sud relève presque de l'exploit. Pour obtenir un visa, un citoyen marocain ou palestinien sera traité comme un risque potentiel et nombreux sont ceux qui, ayant demandé un visa des mois en avance, se le voient refuser ou l'obtiennent le lendemain de la manifestation... Le Luxembourg n'a pas encore fait obstacle à ce sujet: il n'a pas non plus encore accueilli des séminaires de la fondation.

Pouvoir se rencontrer pour dialoguer est trop souvent soumis à des bureaucraties autrement performantes. Nonobstant la fondation fonctionne, promeut des échanges, réalise des séminaires de formation pour enseignants.

Le réseau luxembourgeois est un réseau ouvert, prêt à accueillir d'autres membres qui se vouent au dialogue, et aimerait bien accueillir par exemple des lycées en vue d'établir des partenariats avec des lycées de l'«autre» rive.



La bibliothèque d'Alexandrie, témoin de l'Antiquité et de la modernité.



Alexandrie, ville inspirée de l'Orient et de l'Occident. (PHOTOS: ASTM)



Entretien avec Michèle Hemmer, responsable de l'agence culturelle de l'ASTM

## Mieux connaître son voisin...

PAR PHILIPPE GROS-PIERRE

Depuis 1989, l'agence culturelle de l'Action Solidarité Tiers Monde (ASTM), via ses interventions dans les écoles et son «Centre de ressources», restitue aux cultures du Sud toute leur valeur, leur complexité et leur richesse, dans une belle ouverture et un généreux échange.

Comment faire tomber les clichés et réhabiliter la cause des pays du Tiers-Monde aux yeux de l'Occident? Simple en facilitant les rencontres, et de faire ainsi tomber les barrières de l'ignorance,

souvent la raison majeure des clichés persistants, amenant à l'exclusion. Voilà la démarche de l'ASTM, via son agence culturelle, animée depuis quelques années par Michèle Hemmer.

«La finalité des actions est la découverte de l'autre, dans un échange, une écoute et une ouverture vers autrui, explique t-elle. C'est comme ça que l'on apprend à se connaître, et non pas en restant chacun dans son coin.» Motivée à l'idée – totalement juste – que la diversité est une richesse, la directrice et son équipe interviennent auprès des plus jeunes, dans les écoles et les lycées, his-

toire de faire passer la formule et de permettre une meilleure compréhension des coutumes de son voisin, qu'il soit issu d'Amérique Latine, d'Afrique ou d'ailleurs.

«Les clichés ont la vie dure, soutient-elle. Là, quand des artistes viennent à la rencontre des enfants, qu'ils leur racontent des anecdotes de leur pays, leur apprennent à construire des instruments, les rapprochent de leurs danses ou leur font goûter des plats typiques, on est réellement dans le concret. Et souvent, l'impact est très fort, et forcément positif»... Et pour les jeunes, le fait d'être impliqué, de se respon-

sabiliser, de se dépasser, de découvrir, les solidarise et leur apporte un souffle nécessaire, encore plus justifié dans un pays qui rassemble de nombreuses nationalités.

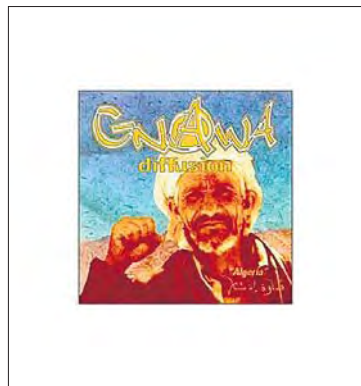
Outre ces interventions en milieu scolaire, l'ASTM met à disposition une importante base de données, avec de nombreux livres et CD à la disposition de tous, dans le seul centre au Luxembourg disposant uniquement de littérature et musique étrangères. Un autre moyen, là aussi, de s'ouvrir à l'autre, en découvrant des textes révélateurs d'un continent ou d'un pays. Petit bémol, seule-

ment, avec une fréquentation qui va de mal en pis. «Les gens viennent de moins en moins, en raison du développement d'Internet, où l'information se trouve en un seul clic. Étonnamment, c'est la littérature et les livres qui sont les plus touchés. La musique, elle, plus ludique, est toujours facile d'accès. À l'avenir, il nous faudrait un espace plus vaste et visible, notamment par rapport au Net, et de plus nombreuses animations». En attendant, l'ASTM continue d'oeuvrer pour un grand brassage ethnique, sans distinction, ni exclusion. Et c'est tout un pays qui lui en est reconnaissant...

## Quatre CD pour illustrer la richesse culturelle du monde

### Gnawa Diffusion Algeria (Afrique/1997)

Rap, ragga, reggae, jazz, raï, on trouve de tout chez Gnawa Diffusion! Avec cette bande de joyeux loufoques, le métissage n'a jamais pris un sens aussi fort. Depuis 1992, il distille ses sonorités bigarrées, et plutôt étonnantes, pouvant leur donner de multiples teintes, selon les envies et la force des coups de gueule. Car les sept membres, issus de différents hori-



zons, un peu plus loin au large de la Méditerranée, n'ont en effet pas la langue dans leur poche, surtout quand il s'agit de pointer le doigt sur un société boîteuse, aux inégalités croissantes. Le leader, Amazigh Kateb, se sent proche de l'histoire des déportés, et notamment celle du peuple du Soudan Occidental envoyé en Afrique du Nord au XVI<sup>e</sup> siècle. Lui-même fait clairement parti de ces hommes déracinés. Fils du célèbre écrivain algérien Kateb Yacine, débarqué en 88 en France à l'âge de seize ans, il développe ainsi, et très vite une philosophie contestataire. Et Gnawa Diffusion va lui servir d'écrin pour exprimer toutes ses frustrations et ses colères.

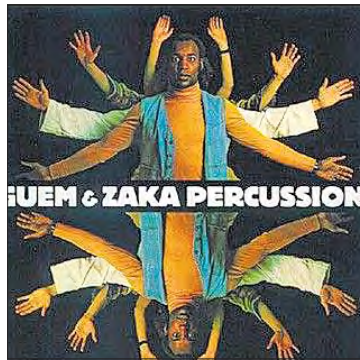
Chantés en français, anglais, arabe, les textes sont clairement politiques, dans une vision plutôt contemporaine, avec un accent particulier mis sur l'Hexagone, sa terre d'accueil. La recette musicale est toujours plus ou moins la même, reggae, ragga, châabi et musique gnawa. Mais le groupe

sait aussi prendre des chemins dérivés. C'est clairement le cas pour cet Algeria, véritable petit chef d'oeuvre d'originalité. Ça va même être le disque qui va faire connaître la formation aux yeux du public et de la critique. Sorti chez GDO Records en 1997, il lui donne ainsi un sérieux coup d'élan. Ici, on saute de continents en continents, dans des changements de rythmes et de couleurs, avec des textes souvent ironiques. Cette alternance de chansons, parfois acoustiques, parfois très «électrifiées», donne le tournis. Bref, un album efficace et ensoleillé, de loin le meilleur de Gnawa Diffusion.

### Guem & Zaka Percussion (Afrique/1978)

Référence incontestée dans l'univers des percussions, Guem est un grand maître du genre, capable de multiplier les rythmiques ahurissantes et aux références multiples. Car l'homme est un artiste complexe, une sorte de professeur appliqué s'intéressant aux sons du monde entier, et maîtrisant, du coup, un bon nombre d'instruments percussifs, entre djembé, derbuka et congas. S'il est de nationalité algérienne, Guem est d'origine nigériane. Au lieu de la carrière de footballeur professionnelle à laquelle il s'était destiné, il a délaissé les pieds pour les mains, en embrassant celle de musicien. Après un passage au Centre Américain de Paris qui lui permettra de jouer avec la fine fleur des jazzmen français et américains, il décidera d'entamer une véritable carrière non plus en tant qu'accompagnateur mais en véritable chef d'orchestre. Aujourd'hui, il compte plus de trente albums à son actif. Parfait autodidacte et excellent pédagogue – il fonde avec ses élèves les Zaka Percussions – il transmet son propre héritage de ses ancêtres, qui jouaient le Diwan, musique de transe. Cet album est sorti en 1978, et revêt une saveur particulière: en effet, c'est sur celui-ci que Guem a enregistré sa chanson la plus connue, devenue le géné-

rique de l'émission «Ça se discute», de Jean-Luc Delarue – un jingle qui contribuera beaucoup à sa notoriété, au milieu des années 90. Sur cet opus, la touche Guem



est reconnaissable entre toutes. Car ils sont rares ceux qui arrivent comme lui à extraire de ces instruments, des rythmes qui racontent bien autre chose que du simple groove, pour se muer en véritables mélodies. Il fait en effet parler la peau avec délicatesse, pour en tirer l'essence, qu'il marie à d'autres sonorités. Et l'alliage est subtile et efficace. Après des journées entières en studio, des milliers de cours de danse et de percussions, des concerts à travers le monde entier, Guem conserve toujours la même volonté: offrir à la percussion une véritable place mélodique dans l'univers musical.

### Nusrat Fateh Ali Khan Shahen-Shah (Asie/1989)

D'étourdissantes variations vocales en cascades, une synthèse définitive du bonheur de la spiritualité et de la joie de la danse et du chant, une voix de rossignol dans un corps de bouddha: Nusrat Fateh Ali Khan reste le maître absolu du qawwali, genre musical inspiré de la tradition soufi.

Sa carrière tardive – il commence à trente ans, suite à l'appel d'Allah perçu en un rêve prémonitoire – ne l'a pas empêché de devenir une véritable star dans le monde islamique. Il faut dire que sa voix puissante, aux variations uniques, scotche au sol. Et quand l'harmonium, les tablâs et le tam-

bour dholak s'en mêlent, la communion est intense. Nusrat Fateh Ali Khan est aussi l'un des premiers chanteurs d'Asie à avoir jeté un pont entre l'Orient et l'Occident, grâce à ses nombreuses collaborations musicales – notamment avec Massive Attack, sur le remix de sa chanson Mustt Mustt – et cinématographiques, participant à quelques BO (Dead Man Walking, Bandit Quenn,...). Avec Shahen-Shah, on reste dans le même ordre d'idée, car cet album est le premier à porter la griffe d'un certain Peter Gabriel, qui vient juste de lancer son label Real World, chargé d'établir des liens entre les technologies de pointe et des expressions culturelles extra-européennes. Seulement, pour cette première, on ne trouve aucune intervention occidentale dans la musique, simplement la beauté de six longues pièces du répertoire traditionnel, emmenées par la cavalcade des percussions, du grondement de l'harmonium, et, plus que tout, de la voix céleste du leader, en tout instant au sommet de son art. Nusrat est mort vingt ans jour pour jour après Elvis Presley (le 16 août 1997, à Londres), lui aussi des suites de son obésité, à l'âge de quarante-huit ans.

Son décès prématuré et ses performances vocales d'une absolue virtuosité en ont fait une légende. Il reste aujourd'hui immortel dans le cœur de millions de fidèles...

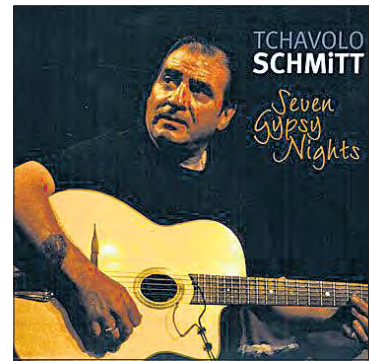
### Tchavolo Schmitt Seven Gypsy Nights (Europe/2007)

Avec lui, la guitare retrouve les accents d'un certain Django, ceux d'une certaine joie de vivre et d'une émotion à fleur de peau. Mains de bucheron aux doigts de fées, Tchavolo Schmitt est aujourd'hui considéré comme l'un des maîtres du swing manouche, et forcément l'un des plus influents du genre.

Pourtant, sa notoriété n'est venue que bien tard, au début des années 90, époque où le bienveillant Tony Gatilif le découvre, dans les bars de la capitale alsacienne, Strasbourg, en train de taper le

boeuf pour un verre ou un petit cachet. Après une première participation au film Latcho Drom (1992), il remet ça, toujours avec le réalisateur, défenseur et réhabilitateur de la cause Rrom à travers l'Europe, dans Swing (2001), qui le consacre définitivement comme l'un des meilleurs joueurs de six cordes de tous les temps. Depuis, les compliments n'arrêtent plus de pleuvoir, et les fanatiques du swing manouche font la queue pour le voir, dans des salles archi pleines.

Ce dernier les comble avec sa technique, sa bonne humeur et son humilité. Seulement, Tchavolo, lui, va plus loin que la simple démonstration professorale, devenue quasi obligatoire dans le



style, ou quand la prouesse prime sur le phrasé. Mais lui s'est imposé uniquement par son style inimitable, brut, sans fioriture et toujours mélodique. Toujours proche de Django. Pourtant, jamais il ne l'imité, ne le reprend ou le cite... Ici, sur ce Seven Gypsy Nights, on reste dans les mêmes tons.

Accompagné par la même formation que celle du concert de la Villette en 2005, Tchavolo Schmitt propose à la fois du classique, par le biais de thèmes qui lui sont chers, et qu'il développe depuis quelques années, mais aussi de belles surprises, comme trois nouvelles compositions dont deux en guitare seule. Le tempo y est moins élevé et enlevé, les solos donnant d'interminables frissons. Moins d'esbrouffe, plus de cœur. Bref, du Tchavolo...



# Filmographie sur l'immigration

Plusieurs titres disponibles à la médiathèque du CNA

PAR SANDRINE COLAS

«Origines de l'immigration», «exil», «clandestinité», «survie» et «intégration», l'histoire du cinéma est traversée par tous ces thèmes. Il est difficile de faire une filmographie de référence sur le sujet.

L'immigration n'est pas un phénomène récent. La construction de l'Europe et du «Nouveau monde» notamment est accompagnée de l'arrivée de travailleurs immigrés à la recherche de conditions de vie meilleures. Dans certains pays, la société est confrontée à la troisième génération issue de l'immigration. Pourtant, de nouvelles vagues de personnes immigrées tentent encore leur chance. A travers les films proposés, le spectateur se pose inlassablement la question de savoir quels sont les motifs qui poussent quelqu'un à quitter son pays d'origine.

## The immigrant - (L'émigrant)

de Charlie Chaplin (États-Unis, 1917, 30 min.). Avec: Charlie Chaplin, Edna Purviance, Eric Campbell

A bord d'un paquebot à destination de l'Amérique, Charlot décide de prendre une jeune fille et sa mère sous sa protection. L'émigrant est un pur «petit» chef-d'oeuvre. Comme dans les meilleures des grandes oeuvres de Chaplin, il mêle le rire au drame. Le drame est celui de ces millions d'émigrants pauvres et totalement démunis, venus (comme il le fit lui-même) de la vieille Europe, attirés par le mirage du «Pays de la Liberté» comme l'indique un carton du film. Mais l'accueil et les difficultés matérielles ne diffèrent pas beaucoup de ceux du pays d'origine.

## America America

de Elia Kazan (Etats-Unis, 1962, 168 min.). Avec: Stathis Giallelis, Frank Wolff, Elena Karam

Au début du siècle, un jeune Anatolien fuit un pays où Grecs et Arméniens sont persécutés par les Turcs. Il désire émigrer en Amérique, mais s'aperçoit bien vite que ce périple vers la terre promise est un parcours semé d'embûches. America, America est l'adaptation par Elia Kazan d'un de ses romans autobiographiques. Le film commence d'ailleurs par la phrase: «Je suis né en Turquie, et c'est parce que mon oncle fit un voyage que je vins en Amérique.» America, America est l'histoire de ce voyage. L'oncle de Kazan fut le premier membre de la famille à émigrer. Le cinéaste suivit en 1912 à l'âge de quatre ans. «Nous venons tous de quelque part, nous sommes tous des émigrants, et nous sommes tous venus ici à la recherche de quelque chose. C'est l'histoire de ce pays.» (Elia Kazan in Elia Kazan, une odyssée américaine, 1987)

## Angst essen Seele auf\*

de Rainer Werner Fassbinder. (Allemagne, 1974, 93 min.). Avec: Bri-



gitte Mira, El Hedi ben Salem, Rainer Werner Fassbinder. Médiathèque du CNA. Cote: AUT FASTO

Dans l'Allemagne des années 1970, un immigré marocain Ali et une veuve allemande Emmi, de vingt ans son aînée, tombent amoureux l'un de l'autre. Ils vivent ensemble pendant quelque temps, puis finissent par se marier pour régulariser leur situation. Ils sont quand même victimes des jalousies de tous ceux qui les entourent (de la part des enfants d'Emmi, des voisins, des collègues) et du racisme au quotidien. Cette situation s'améliore malgré tout avec le temps, mais d'autres problèmes au sein même du couple les attendent. Fassbinder signe un mélodrame qui analyse froidement le mépris envers les minorités et les mécanismes de l'oppression sociale. Tout le monde s'appelle Ali est avant tout un film contre le racisme rampant.

## Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin

de Yamina Benguigui (France, 1997, 3 x 52 min.)

Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin donne pour la première fois la parole à ceux qui sont venus reconstruire la France quand le pays manquait de main-d'oeuvre. Au fil de trois documentaires, nous rencontrons ceux qui ont quitté leur pays pour finalement ne jamais revenir. Les pères, premiers arrivés, les mères, qui les ont rejoints à la faveur du regroupement familial, et les enfants, partagés entre deux cultures, qui connaissent mal le passé de leurs parents. En laissant s'exprimer les douleurs longtemps indicibles de ces hommes et de ces femmes, Yamina Benguigui, elle-même enfant de l'immigration, a su rendre à cette page de l'histoire sa dimension humaine.

Loin du travail des historiens et des sociologues, ce film est «tout à la fois film de montage sans une phrase de voix-off, enquête au temps présent, oeuvre sereinement militante, petit essai d'anthropologie sociale et modèle de cinéma engagé». (Bernard Bénéliel, «Exodus, à propos de Mémoire d'immigrés de Yamina Benguigui» en Cahiers du Cinéma, n° 521, p. 57)

## Vivre au paradis

de Bourlem Guerdjou (France, 1997, 90 min.). Avec: Roshdy Zem, Fadila Belkebla, Omar Bekhaled

En 1961, pendant la guerre d'Algérie, Lakhdar, ouvrier du bâtiment, habite dans le bidonville de Nanterre où il a fait venir sa femme Nora et leurs enfants. Sans le savoir, ils vont se retrouver chacun d'un côté de la barrière, lui travaillant pour les marchands de sommeil, elle militant clandestinement pour le FLN. C'est par les regards de Lakhdar et Nora que le spectateur éprouve les sentiments multiples des immigrés des bidonvilles, leurs frustrations et leurs déceptions. Le réalisateur offre un regard documentaire sur les lieux de vie des immigrés algériens. Vivre au paradis est une véritable page d'histoire de la France, oubliée du massacre du 17 octobre 1961 au cours duquel la police a tiré sur une foule de Français musulmans.

## La saga des immigrés\*

d'Édouard Mills-Affif et Anne Riegel. (F, 2007, 170 min.). Médiathèque du CNA. Cote: DO MILS

Comment la télévision a-t-elle représenté les immigrés au cours des années 1960-1990? En s'appuyant sur de nombreuses images d'archives télévisuelles de l'INA, ce documentaire en deux parties évoque, des bidonvilles du miracle



économique à l'affaire du foulard dans les années 1990, plus de trente ans de relations de la France avec ses immigrés et s'interroge sur le racisme. Les écrans de télévision sont le miroir de l'imaginaire national. Ce travail documentaire permet de décrypter les représentations que les émissions de télévision donnent de l'immigré.

## El Ejido: La loi du profit

de Jawad Rhalib (Belgique, 2008, 80 min.). Médiathèque du CNA. Cote: DO RHAE

Autrefois déserte, la région d'Almeria, dans le sud de l'Espagne, produit aujourd'hui un tiers de la consommation européenne hivernale des fruits et légumes et engrange les deux tiers des profits agricoles du pays. Un «miracle économique» sous serre qui repose sur le travail de près de 80.000 immigrés, pour la moitié des sans-papiers. Dans un environnement saccagé, où l'air est vicié

par les pesticides et où les nappes phréatiques s'épuisent, le village d'El Ejido illustre jusqu'à la caricature cette exploitation industrielle des hommes et de la terre encouragée par la mondialisation. Driss, Moussaïd et Djibril y sont embauchés à la journée, pour un salaire de misère et, comme la plupart de leurs pairs, sans contrat de travail. Ils logent dans des chabolas, petites constructions de carton et de plastique, sans eau ni électricité. Un quasi-esclavage qui remplit nos assiettes.

## Barcelone ou la mort

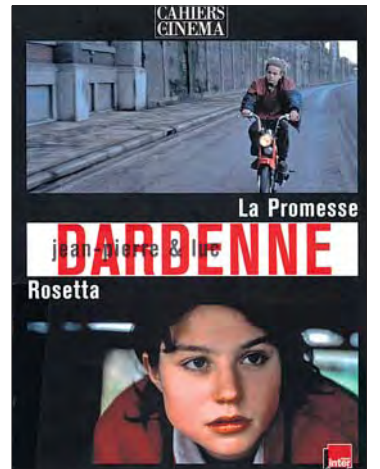
d'Idrissa Guiro (F, 2007, 52 min.)

D'une banlieue de Dakar partent vers l'Europe de fragiles bateaux, dont les passagers risquent de disparaître sous les eaux de l'Atlantique. La pêche locale est en faillite, le pays peine à offrir un avenir à ses jeunes. Dans chaque famille, quelqu'un rêve de partir, à tout prix. Dans le pire des cas, le voyage se termine par la mort. A Thiaroye tout le monde connaît désormais les risques. Pourtant, les candidats sont toujours plus nombreux et les jeunes ne parlent plus que de Las Palmas de Canaria, première étape vers Madrid ou Barcelone. A 30 ans, Modou a déjà tenté deux fois le voyage. La première fois, depuis le Maroc, il avait échoué dans le désert avant de se rendre à la police pour ne pas mourir de faim et de soif. Le second voyage a été entrepris en pirogue directement depuis Thiaroye, en mars dernier. Son embarcation a été prise dans une énorme tempête. La force du film tient à la manière de capter la pugnacité des hommes et des femmes qui habitent ce village. Depuis le mois de janvier 2006, plus de 25.000 immigrés clandestins ont rejoint les îles Canaries depuis les côtes sénégalaise et mauritanienne. 2.500 personnes y ont laissé leur vie.

## La Promesse\*

de Jean-Pierre et Luc Dardenne (B, 1996, 93 min.). Avec: Sofia Leboutte, Jérémie Renier, Olivier Gourmet, Rasmané Ouedraogo Médiathèque du CNA. Cote: AUT DARp

Igor, 15 ans est apprenti mécanicien dans une station service de la banlieue liégeoise. Doué pour la mécanique, il l'est aussi pour s'emparer du porte-monnaie des clientes, lors d'un arrêt à la pompe. Roger, son père, vient le chercher avant la fin de son travail pour des «petits boulots» ou pour réceptionner une «livraison». Dans sa camionnette, Roger embarque des travailleurs clandestins venus d'Afrique ou de l'ex-Yougoslavie. Il les conduit dans la cour d'un immeuble délabré où vivent déjà d'autres immigrés. Il leur propose un logement insalubre et des papiers à un prix exorbitant. Il impose ses prix, sa loi et personne ne conteste. Igor doit veiller à ce qu'on ne découvre pas ses combines: il se méfie tout particulièrement des inspecteurs du travail, qui font des contrôles réguliers sur les chantiers, où son père fait tra-



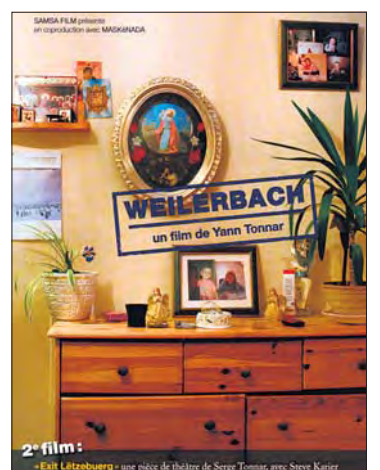
vailler clandestinement les immigrés. Lors d'un contrôle, Hamidou, originaire du Burkina-Faso, pressé de descendre de l'échafaudage où il travaillait, se blesse mortellement. Igor veut le conduire à l'hôpital, son père ne veut pas d'ennuis, il refuse. Avant de mourir et d'être enterré en toute hâte par Roger, Hamidou fait promettre à Igor de prendre soin de sa femme Assita et de leur enfant.

## Weilerbach

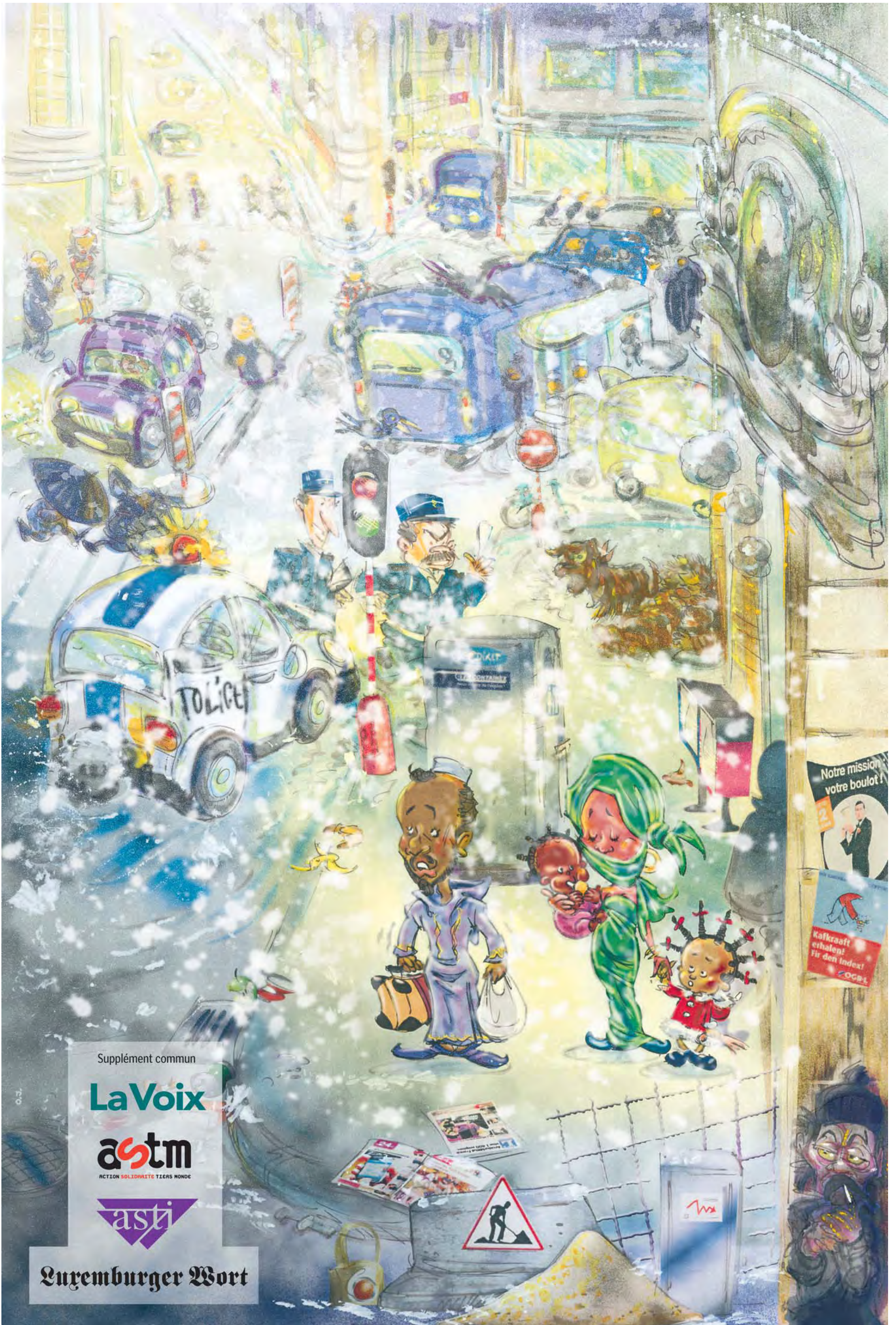
de Y. Tonnar (Lux., 2008, 55 min.)

La «Weilerbach» est le plus grand foyer de demandeurs d'asile au Luxembourg. Entre la monotonie des années passées à espérer leurs papiers, et la peur sous-jacente d'un éventuel retour forcé, près de 300 pensionnaires y attendent la résolution d'un destin en suspens. En suivant, pendant deux ans, trois familles dans leur vie quotidienne, le réalisateur essaie de capter l'âme de ce lieu. C'est bien la vie au purgatoire que le film nous montre car ces gens n'ont pas le droit d'avoir une vie normale, ils ne doivent pas travailler. Ceci dure parfois de longues années. Privés d'activités salariées, ils vivent de distribution de bons de nourriture ou de vêtements. Les enfants y naissent, y grandissent et vont à l'école à Weilerbach. Les familles vivent ensemble dans de petits espaces. Une mère albanaise, par exemple, dort avec ses quatre enfants dans le même lit. Chaque jour, ces demandeurs d'asile sont à la merci d'une décision de justice, parfois arbitraire. Chaque jour, ils se posent la même question «Was wird morgen?»

\* Les films marqués d'un astérisque sont disponibles au prêt à la médiathèque du CNA.







Supplément commun

**La Voix**

**astm**  
ACTION SOLIDARITE TIERS MONDE

**asti**

**Luxemburger Wort**